

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**REUNION DU
7 FEVRIER 2011**

Procès verbal

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 7 FEVRIER 2011**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Claude ALLAN

**Approbation des procès verbaux des conseils communautaires
du 10 novembre et 10 décembre 2010 : approuvés**

Monsieur Jean COLOMBEL

Vice-Président chargé des voiries structurantes, du plan de déplacements urbains et des projets structurants

1 Voiries structurantes : aménagement de l'axe Liane rive gauche entre le pont de l'Entente cordiale et la place Léon Blum – lancement du marché de maîtrise d'œuvre – Constitution du jury : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jacques POCHE

Vice-Président chargé des services en régie

2 Valorisation des ordures ménagères – achats de colonnes enterrées : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Hervé HENON

Vice-Président chargé des politiques solidaires et de l'emploi

3 Programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération boulonnaise – cofinancements : **adoptée à l'unanimité.**

4 ADEFOR dans le Boulonnais – Convention d'objectifs 2011-2013 : **adoptée à l'unanimité.**

5 BGE Littoral Opale – convention d'objectifs 2011-2013 : **adoptée à l'unanimité.**

6 Maison de l'emploi et de la formation du Boulonnais – Convention d'objectifs 2011-2013 : **adoptée à l'unanimité.**

7 Appel à projets économie solidaire 2011 : **adoptée à l'unanimité.**

8 Appel à projets prévention de la délinquance 2011 : **adoptée à l'unanimité.**

9 Chantiers jeunes citoyens 2011 : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR

Vice-Président chargé de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10 Elaboration du PLU de la Communauté d'agglomération du Boulonnais : prescription, objectifs poursuivis et modalités de la concertation : **adoptée à l'unanimité.**

11 Approbation des modifications des PLU de Wimereux, Boulogne-sur-mer, Equihen-plage et Condette : **adoptée à l'unanimité.**

12 Approbation de la modification simplifiée du PLU d'Equihen-plage : **adoptée à l'unanimité.**

13 Création d'une ZAC d'intérêt communautaire à vocation d'habitat à Outreau : **adoptée à l'unanimité.**

POLITIQUES FONCIERES

- 14** Déclassement impasse Nobel et cession à la Société SOTRAFI : **adoptée à l'unanimité.**
15 Fixation des tarifs d'occupation du domaine public : **adoptée à l'unanimité.**
16 Liane Amont – Indemnisation d'une entreprise propriétaire-occupant : **adoptée à l'unanimité.**

PATRIMOINE NATUREL

- 17** Avis sur le projet de parc naturel marin « Estuaires Picards et Mer d'Opale » - version du 17 janvier 2011 : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Daniel PARENTY

**Vice-Président chargé des relations intercommunautaires
(Pays Boulonnais, SCOT, SMCO et Nausicaà)**

- 18** Contrat de Délégation de Service Public « Centre National de la Mer » : avenant n°1 – précision des conditions relatives à la mise à disposition des réserves aquariologiques : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Francis RUELLE

Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et du crématorium.

- 19** Appel à projets santé 2011 : **adoptée à l'unanimité.**

Madame Thérèse GUILBERT

Vice-Présidente chargée de la culture

- 20** Licence d'entrepreneur de spectacle – 1^{ère} catégorie : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Christian FOURCROY

Vice-Président chargé des transports collectifs

- 21** Contrat de délégation de service public (DSP) CAB/KEOLIS : avenant n°14 – Taxe professionnelle : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Frédéric CUVILLIER

Président

Développement économique et portuaire - communication

- 22** Mission Capécure 2020 – convention pluriannuelle 2011-2013 : **adoptée à l'unanimité.**
23 Désignation d'un représentant de la CAB à l'ADITEC – signature de la charte ADITEC : **M. Antoine LOGIE est désigné représentant à l'ADITEC - adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE

Vice-Président chargé des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances

- 24** Budget primitif 2011 : **adoptée à l'unanimité.**
25 Ouverture d'autorisation de programme pour le Crématorium et les berges de la Liane (rive droite) : **adoptée à l'unanimité.**
26 Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe – Centre national de la mer (CNM) : **adoptée à l'unanimité.**
27 Subvention à l'AMICAB (amicale du personnel de la CAB) et au Comité d'œuvres sociales (COS) : **adoptée à l'unanimité.**

- 28** Dotation de compensation 2011 : **adoptée à l'unanimité.**
29 Dotation de solidarité 2011 : **adoptée à l'unanimité.**
30 Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre des services publics de l'eau et de l'assainissement : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Jean-Pierre GOBERT
Vice-Président chargé du personnel

- 31** Modification du tableau des effectifs : **adoptée à l'unanimité.**
32 Régime indemnitaire : indemnité de chaussures et de petit équipement : **adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Président
Administration générale

- 33** Délégation d'attributions du Conseil au Bureau communautaire : **adoptée à l'unanimité.**
34 Publicité des délibérations du Bureau : **le conseil a pris acte de cette publicité.**
35 Publicité des arrêtés et décisions du Président : **le conseil a pris acte de cette publicité.**

Vote d'une motion relative à la situation du service public dans l'Education nationale adoptée à l'unanimité.

A l'issue de la réunion, M. Guy LENGAGNE, Président de Nausicaà et M. Philippe VALLETTE, Directeur général, ont présenté une étude réalisée par la SOFRES sur les habitudes de consommation des clients de Nausicaà.

VOIRIES STRUCTURANTES
N°1/07-02-2011
AMENAGEMENT DE L'AXE LIANE RIVE GAUCHE ENTRE LE PONT DE
L'ENTENTE CORDIALE ET LA PLACE LEON BLUM – LANCEMENT DU MARCHÉ
DE MAITRISE D'ŒUVRE – CONSTITUTION DU JURY

Monsieur Jean COLOMBEL, Vice-Président en charge des voiries structurantes, du plan de déplacements urbains et des projets structurants, expose :

Par délibérations respectives en date du 27 septembre 2010 et du 2 septembre 2010, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la Ville de Boulogne sur mer ont décidé la création d'un groupement de commandes pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux à intervenir dans le cadre de l'aménagement de l'axe Liane rive gauche, sur la portion comprise entre le Pont de l'Entente Cordiale et la Place Léon Blum, et ont désigné la Communauté d'agglomération en tant que coordonnateur du groupement.

A cet effet, une commission d'appel d'offres de groupement a été constituée, et chaque collectivité a du désigner un membre titulaire et suppléant composant cette commission *ad hoc*.

Il est rappelé que le montant du marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 140 000,00 € HT pour une estimation prévisionnelle totale des travaux de 2 240 000, 00 € HT. Il se décompose comme suit

- CAB : 1 640 000,00 € HT
 - Boulogne-sur-Mer : 600 000,00 € HT
- Soit un montant global en marchés de base de 2 240 000,00 € HT.

En application des articles 74 III 5°aLa et 57 à 59 du code des Marchés Publics et s'agissant d'une mission relative à un ouvrage entrant dans le domaine des infrastructures, le marché de maîtrise d'œuvre sera passé en procédure d'appel d'offres ouvert avec désignation d'un jury.

La composition du jury suivra celle de la commission d'appel d'offres du groupement, conformément au code des marchés publics (article 24-I-c).

De plus, deux personnalités ayant la qualification professionnelle requise pour candidater au marché ou une qualification équivalente pourront être désignées par décision du Président du jury.

Après avis favorable de la commission transports, plan de déplacement urbain, et voiries structurantes en date du 19 janvier 2011,

Il est demandé au CONSEIL :

- **d'autoriser monsieur le Président ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché de maîtrise d'œuvre qui en résultera.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SERVICES EN REGIE
N°2/07-02-2011
VALORISATION DES ORDURES MENAGERES
ACHATS DE COLONNES ENTERREES

Monsieur Jacques POCHET, Vice-Président en charge des services en régie, expose :

Afin de garantir les conditions nécessaires au bon fonctionnement du centre de tri, le conseil distrital par une délibération du 16 décembre 1999 avait décidé de prendre en charge l'achat des contenants (bacs et sacs) pour les emballages ménagers (verre, papier, métaux, cartons, plastique) propres et secs. Aussi, le tri sélectif est opérationnel depuis 2001 et il a permis de valoriser plus de 10 000 tonnes par an de déchets qui étaient auparavant enfouis.

Afin d'optimiser plus encore le taux de tri, il convient de permettre et soutenir toutes les formes de systèmes de tri. Pour l'habitat vertical, il est proposé que des aménagements particuliers soient mis en place par le biais de colonnes enterrées ou autres dispositifs similaires. La partie génie civil, sera prise en charge par le bailleur ou la commune, et l'achat du récipient sera pris en charge par la CAB. Il faut généralement trois récipients par site pour un coût unitaire inférieur à 8000 euros hors taxes.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Afin de faciliter les démarches administratives, il est proposé que le Conseil d'autoriser le Président à signer les conventions de groupements d'achats à venir.

Après avis de la commission finances – personnel - TIC – services délégués ou en régie du 24 janvier 2011,

Il est proposé au CONSEIL :

- d'approuver l'achat par la CAB de récipients de colonnes enterrées ou autres dispositifs similaires dans les conditions précisées ci-dessus ;**
- de déléguer au Président la faculté de signer les conventions de groupement d'achat en vue de l'achat des récipients de colonnes enterrées, en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;**
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions concernant les groupements d'achats à venir en vue de l'achat des récipients de colonnes enterrées.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI
N°3/07-02-2011
PROGRAMMATION 2011 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE
L'AGGLOMERATION BOULONNAISE – COFINANCEMENTS

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale contribue depuis 2007 à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des habitants des quartiers reconnus prioritaires au travers des appels à projets annuels.

Jusqu'en 2014 et sans remettre en cause le périmètre, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a pour ambition de réduire les écarts entre des quartiers défavorisés (et reconnus prioritaires par l'État) et le reste de l'agglomération boulonnaise en améliorant le cadre et les conditions de vie.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais participe financièrement sous conditions à certains projets qui s'inscrivent dans les thématiques retenues dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : emploi, habitat, santé, prévention et éducation.

Thématique Emploi

Axe CUCS	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement		Aide CAB
			Coût total	Demande financière	
Renforcer l'accueil et le suivi	Association Tous parrains	Parrainage Emploi dans les quartiers prioritaires	19 096 €	9 548 €	9 548 €
	Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais	Partenaires et publics en action vers l'emploi	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Ancrer la création d'entreprises dans les quartiers	BGE Littoral Opale	Service d'Amorçage de Projets - ID9	61 250 €	20 000 €	20 000 €
Rapprocher entreprises et quartiers	Cercle Boulogne Synergie	Forum Objectif Emplois 2011	38 176 €	7 500 €	7 500 €
	Ville de Le Portel	Forum de l'emploi et de la formation	18 170 €	4 542 €	4 542 €
	Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais	Escale entreprises	41 794 €	20 897 €	20 897 €
Sous-total					69 939 €

Thématique Éducation

Axe CUCS	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement		Aide CAB
			Coût total	Demande financière	
Lutter contre les difficultés scolaires	Centre Social CAF de Boulogne-sur-Mer	Accompagnement à la scolarité	38 980 €	5 000 €	Convention centres sociaux
Démocratiser les pratiques culturelles, artistiques et sportives	C.D.S.I.	Acteurs solidaires au cœur de la mondialisation pour un développement durable	44 140 €	10 000 €	10 000 €
Développer les liens avec le monde du travail	Collège Angellier	Forum des collégiens	4 000 €	2 000 €	2 000 €
	Association Tous parrains	Parrainage éducation	10 030 €	5 015 €	2 507 €
Sous-total					14 507 €

Thématique Prévention

Axe CUCS	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement		Aide CAB
			Coût total	Demande financière	
Soutenir la citoyenneté et l'engagement	Collège Jean Moulin de Le Portel	Toi + Moi = respect	5 365 €	2 000 €	Appel à projets prévention de la délinquance
	Centre Social Espace Carnot de Le Portel	Prévention de la délinquance et lutte contre les exclusions	45 385 €	5 000 €	Convention centres sociaux
Accompagner la lutte contre la récidive	Association Tous parrains	Parrainage Prévention	5 132 €	2 566 €	2 566 €
	IEP du Littoral	Ateliers compétences	28 000 €	14 000 €	Appel à projets prévention de la délinquance
		Violences conjugales	19 500 €	5 000 €	
Promouvoir la médiation	Ville de Boulogne-sur-Mer	Maraude éducative	30 764 €	5 000 €	Appel à projets prévention de la délinquance
Aide aux victimes et information judiciaire	AVIJ 62	Aide aux victimes et lien social	58 380 €	15 000 €	12 500 €
	ASEJ du Pas-de-Calais	Favoriser l'information juridique des mineurs en difficultés et des personnes fragilisées	19 885 €	4 480 €	4 480 €
	CIDFF de Boulogne-sur-Mer	Permanences au commissariat	6 806 €	3 403 €	3 403 €
		Groupes de paroles	7 723 €	3 500 €	3 500 €
Sous-total					26 449 €

Thématique Santé

Axe CUCS	Maître d'ouvrage	Projet	Plan de financement		Aide CAB
			Coût total	Demande financière	
Prévention et promotion de la santé	CIDFF de Boulogne-sur-Mer	Soutien psychologique	19 706 €	4 000 €	4 000 €
	Association Blanzly Pourre	Ateliers sociaux et banque alimentaire	61 611 €	5 411 €	Défavorable
Soutenir la fonction parentale	Centre social Espace Carnot de Le Portel	Appui et accompagnement à la parentalité	52 104 €	16 000 €	Convention centres sociaux
	Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne	Référent familles	53 205 €	16 666 €	Convention centres sociaux
Sous-total					4 000 €
TOTAL					114 895 €

Les cofinancements de la CAB sont alloués sous réserve de l'inscription des crédits au Budget Primitif 2011 et de la décision concordante du comité d'engagement de la Préfecture du Pas-de-Calais pour chacun des projets.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi du 12 janvier 2011,

Il est proposé au CONSEIL :

- d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI

N°4/07-02-2011

ADEFOR DANS LE BOULONNAIS – CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2013

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

L'emploi est au cœur des préoccupations de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dont les interventions visent à la fois les entreprises et les personnes à la recherche d'un emploi.

L'association ADEFOR dans le Boulonnais a pour objet l'accueil, l'orientation et le suivi de personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, ...) dans l'agglomération boulonnaise. Elle fait face à des urgences sociales et elle apporte une aide à la réinsertion sociale et professionnelle.

Après avoir traversé de sérieuses difficultés, la situation de l'association est aujourd'hui redressée quoique toujours précaire. Le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs participe du redressement durable de l'association. Sous réserve de l'inscription des crédits, la participation financière de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est renouvelée à hauteur de 13 000 €/an. Un suivi trimestriel est instauré (indicateurs d'activités, typologie du public en parcours, ...).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi du 12 janvier 2011, il est proposé au CONSEIL :

- **d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI
N°5/07-02-2011
BGE LITTORAL OPALE
CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2013

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

La création d'entreprises est un levier important du développement local. Elle contribue à dynamiser le tissu économique et elle a un impact positif sur l'emploi. Pour certaines personnes exclues du marché de l'emploi, c'est d'ailleurs une opportunité de créer leur propre emploi.

Pour mettre tous les atouts de leur côté, les porteurs de projets peuvent faire appel aux services de professionnels comme la Boutique de Gestion Idée Littoral aujourd'hui renommée BGE Littoral Opale. En tous les cas, cet accompagnement apporte une valeur ajoutée qui n'est plus à démontrer (diminution des défaillances, ...).

En soutenant la BGE Littoral Opale, la Communauté d'agglomération du Boulonnais vise à renforcer les moyens pour tous les habitants de concrétiser leurs initiatives économiques et leurs projets professionnels. Une attention particulière est accordée aux personnes éloignées de l'emploi. La participation financière de la Communauté d'agglomération du Boulonnais se répartit ainsi :

- activités de sensibilisation et de conseil à la création dans l'agglomération boulonnaise à hauteur de 15 000 €/an ;
- animation de la couveuse « Objectif entrepreneur » à hauteur de 15 000 €/an.

Le partenariat entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la BGE Littoral Opale est traduit dans la convention d'objectifs 2011-2013. Il sera formalisé chaque année par une programmation et un suivi trimestriel (indicateurs d'activités, typologie du public en parcours, nombre d'emplois créés, ...).

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi du 12 janvier 2011,

Il est proposé au CONSEIL :

- d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI
N°6/07-02-2011
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BOULONNAIS
CONVENTION D'OBJECTIFS 2011-2013

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

L'emploi est au cœur des préoccupations de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dont les interventions s'adressent à la fois aux entreprises et aux personnes à la recherche d'une solution professionnelle.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est à l'origine de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Boulonnais avec les autres membres constitutifs qui étaient alors l'État, l'Assedic, l'ANPE et la Communauté de Communes de Samer et environs.

Depuis son ouverture en 2006, la MEF du Boulonnais a fait la démonstration de son utilité et de sa valeur ajoutée dans la coordination des politiques et des interventions locales en faveur de l'emploi.

A l'instar de la Mission Locale et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, c'est un outil au service du territoire et de sa dynamique emploi. Le partenariat et la concertation sont au cœur de l'approche développée par la MEF du Boulonnais.

La fusion ANPE/ASSEDIC et l'avènement de l'opérateur unique Pôle Emploi ont changé la donne et un nouveau cahier des charges national encadre désormais les missions qui sont dévolues aux maisons de l'emploi.

Le plan d'actions 2011 de la MEF du Boulonnais consacre ces évolutions qui pour la plupart avaient été anticipées et qui ne mettent donc pas à mal la stratégie déployée depuis plusieurs années :

Axe 1	Développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'actions
	<i>Groupes filières du Boulonnais, journée de l'emploi, observatoire, ...</i>
Axe 2	Participer à l'anticipation des mutations économiques
	<i>Plate-forme emploi mutations économiques, Espace Saisonnier Côte d'Opale, ...</i>
Axe 3	Contribuer au développement local de l'emploi
	<i>ESCALE entreprises, portail Internet boulogne-emploi.com, bus emploi, ...</i>
Axe 4	Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi
	<i>Pass Mobile, Cyber Base Emploi, ...</i>

La MEF du Boulonnais continue d'investir l'axe, maintenant, optionnel « Accueil, information et orientation du public » avec notamment l'Espace Info Formation (financé par le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais).

L'évolution du cadre touche aussi les règles de financement (socle « fonctionnement » et financements « projets ») et de suivi (dialogue de gestion, ...). Dans un contexte budgétaire tendu, cette remise à plat ne vise pas seulement à gommer les disparités territoriales.

Dépenses prévisionnelles 2011		Recettes prévisionnelles 2011	
Personnels	382 900 €	État	487 370 €
Prestations extérieures	280 392 €	Communauté d'agglomération du Boulonnais	105 000 €
Achats	94 497 €	Conseil Régional du Nord-Pas de Calais	60 000 €
Autres	72 967 €	Autres	178 386 €
TOTAL	830 756 €	TOTAL	830 756 €

La participation de la CAB (subvention de fonctionnement = 105 000 €/an et subvention d'équipement = 5 000 €/an) est supérieure en 2011 aux deux exercices précédents (88 220 €). Cette augmentation est liée à la montée en charge de la MEF du Boulonnais et elle est de ce point de vue conforme aux engagements pluriannuels de la CAB. Elle n'a pas vocation à pallier un désengagement de l'État. Si la subvention sollicitée (en hausse par rapport à 2010) était finalement revue à la baisse, des arbitrages devraient nécessairement être opérés au sein même du plan d'actions.

Le partenariat entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la MEF du Boulonnais est traduit dans la convention d'objectifs 2011-2013. Il sera précisé chaque année au travers du plan d'actions auquel la CAB contribue avec les autres partenaires de la MEF du Boulonnais.

Un rapprochement est en cours avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Il s'agit non seulement de mutualiser des moyens mais aussi de partager des programmes d'intervention.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi du 12 janvier 2011,

Il est proposé au CONSEIL :

- d'approuver la participation de la CAB telle que définie ci-dessus ;
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI
N°7/07-02-2011
APPEL A PROJETS ECONOMIE SOLIDAIRE 2011

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) favorise depuis de nombreuses années le développement de l'économie sociale et solidaire dont le mot d'ordre est de replacer l'Homme au cœur du système.

La place accordée aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique souligne les liens très forts avec la politique Emploi de la CAB et l'attention toute particulière accordée aux personnes éloignées de l'emploi.

L'appel à projets Économie Solidaire 2011 reprend en grande partie les évolutions apportées en 2010 :

○ Axe 1 – Accompagner l'émergence et le développement des structures

Plafonnée à 5 000 €, l'aide de la CAB peut être levée en phases de création, de développement et, à titre dérogatoire, de consolidation. Dans ce dernier cas, l'aide présente un caractère exceptionnel : elle ne peut être levée qu'une fois. Elle est assortie de nombreuses conditions pour surmonter une difficulté sérieuse et favoriser un redressement durable. Pour l'aide au développement, les projets éligibles doivent générer des besoins spécifiques (équipements, étude faisabilité, ...). En tout état de cause, les projets doivent avoir un impact sur l'emploi.

○ Axe 2 – Soutenir les chantiers école et l'accompagnement des publics

Les chantiers écoles mis en œuvre par l'État et le Conseil Général du Pas-de-Calais permettent à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre prise avec une activité professionnelle. Dans cette optique, l'aide de la CAB couvre le coût résiduel des contrats aidés dans la limite de 4 000 €.

Il est possible également de mobiliser l'aide de la CAB pour les actions de réinsertion (formation, mobilité, ...) des salariés qui ne sont pas bénéficiaires du RSA et qui ne peuvent donc pas prétendre aux aides du Conseil Général du Pas-de-Calais. Un fonds est créé à cette fin et les demandes seront instruites par les services de la CAB sur présentation du projet (paiement sur factures dans la limite des crédits disponibles).

○ Axe 3 – Soutenir les ateliers insertion et l'accompagnement des publics

Les ateliers insertion sont une étape importante dans la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi. Ils permettent de reprendre une activité professionnelle et de bénéficier d'un accompagnement à l'emploi. Dans la limite de 35 000 € par structure, l'aide financière de la CAB se doit d'être complémentaire des financements de droit commun du Conseil Général du Pas-de-Calais et de l'État. Elle varie selon les caractéristiques des parcours et de leurs bénéficiaires :

AGGLOMERATION BOULONNAISE	RSA	Hors RSA (hors convention CG 62)
Aide forfaitaire (reliquat contrats aidés + participation aux frais de structure)	90 €/mois	200 €/mois

Il est possible également de mobiliser l'aide de la CAB pour les actions de réinsertion (formation, mobilité, ...) des salariés qui ne sont pas bénéficiaires du RSA et qui ne peuvent donc pas prétendre aux aides du Conseil Général du Pas-de-Calais. Un fonds est créé à cette fin et les demandes seront instruites par les services de la CAB sur présentation du projet (paiement sur factures dans la limite des crédits disponibles).

o Axe 4 – Encourager les démarches locales de communication

L'économie sociale et solidaire souffre d'un déficit de connaissance et de reconnaissance. Les démarches locales doivent être encouragées en direction de cibles variées : élus, professionnels, étudiants, jeunes créateurs, chefs d'entreprises, grand public, ... Elles ne doivent pas se limiter à l'édition de plaquettes assurant la promotion de telle ou telle structure de l'économie sociale et solidaire dans l'agglomération boulonnaise. L'aide de la CAB est plafonnée à 1 000 €.

L'animation de l'appel à projets suppose des échanges réguliers avec les autres institutions qui interviennent en faveur de l'insertion par l'activité économique (État, Conseil Général du Pas-de-Calais, ...) et plus largement de l'économie sociale et solidaire. Dans cette logique, le partenariat avec le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais seront renforcées par la signature **d'une annexe** Économie Sociale et Solidaire au Plan Local de Développement Économique.

Sous réserve des crédits disponibles, les réponses à l'appel à projets seront inscrites à l'ordre du jour de la commission Politiques solidaires et emploi la plus proche puis du Bureau à qui il appartient de statuer sur l'éligibilité des demandes et de fixer le cas échéant le montant de la subvention.

Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi du 12 janvier 2011, il est proposé au CONSEIL

- d'approuver le renouvellement de l'appel à projets Économie Solidaire dans les conditions précisées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI
N°8/07-02-2011
APPEL A PROJETS PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2011

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

L'appel à projets Prévention de la Délinquance est indissociable du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPD) et du Contrat Local de Sécurité (CLS) de l'agglomération boulonnaise.

Il permet à la Communauté d'agglomération du Boulonnais d'accompagner des initiatives en réponse aux problématiques locales identifiées et de renforcer ainsi la dimension opérationnelle de ces démarches.

Pour être éligibles, les projets devront obligatoirement s'inscrire en 2011 dans l'un de ces quatre domaines d'intervention :

- ✓ Éducation à la citoyenneté (*lutte contre les incivilités, ...*) ;
- ✓ Accès au droit et aide aux victimes (*information judiciaire, violences conjugales, ...*) ;
- ✓ Mesures alternatives et prévention de la récidive (*groupe de paroles, médiation, ...*) ;
- ✓ Protection des personnes et des biens (*violences domestiques, vandalisme, ...*)
- ✓ ...

La subvention sollicitée ne peut excéder 50 % du coût total du projet (ou à titre dérogatoire pour les « petites structures » à 75 %). Le montant de la subvention est nécessairement compris entre 2 000 € et 5 000 €.

Dans la limite des crédits disponibles (40 000 €), priorité sera donnée aux projets :

- ✓ qui ont un lien direct avec le CSPD et le CLS de l'agglomération boulonnaise ;
- ✓ qui sont innovants ;
- ✓ qui ont une dimension communautaire ;
- ✓ qui visent une population défavorisée ;
- ✓ ...

Les projets « communaux » ne s'entendent que dans le cadre d'une expérimentation et dans la perspective d'une « extension » à d'autres communes (partenariat effectif, ...). Ils ne peuvent donc pas prétendre à une reconduction.

Pour les autres projets, toute nouvelle demande et donc tout nouveau soutien supposent une évaluation du projet. Au-delà de deux reconductions, compte tenu de l'impact du projet, un financement dégressif pourra être appliqué.

Toute réponse à l'appel à projets Prévention de la délinquance doit être adressée avant le 31 août 2011.

Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi en date du 12 janvier 2011, Il est proposé au CONSEIL d'approuver le renouvellement de l'appel à projets Prévention de la Délinquance dans les conditions précisées ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES SOLIDAIRES ET EMPLOI
N°9/07-02-2011
CHANTIERS JEUNES CITOYENS 2011

Monsieur Hervé HENON, Vice-Président en charge des politiques solidaires et de l'emploi, expose :

Dans le cadre du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Communauté d'agglomération du Boulonnais propose à des jeunes de s'engager bénévolement dans des chantiers. Ces opérations s'inscrivent pleinement dans la politique prévention et citoyenneté que la CAB développe depuis plusieurs années avec les structures jeunesse des communes.

La démarche des chantiers jeunes citoyens est reconduite dans les mêmes conditions qu'en 2010 :

- ✓ des jeunes de deux communes (entre 13 et 18 ans) associées au sein d'un même chantier ;
- ✓ des activités au service de la collectivité le matin et des activités ludiques l'après-midi ;
- ✓ un engagement bénévole des jeunes et aucune rémunération directe ;
- ✓ un partenariat entre les jeunes et des associations à caractère social ;
- ✓ une gratification plafonnée à 1 000 € pour chacun des groupes (750 € pour les projets portés par les jeunes et 250 € pour l'association choisie par les jeunes).

Sous réserve des crédits disponibles en 2011, chaque chantier jeunes citoyens doit faire l'objet de conventionnements entre les différentes parties. Il doit garantir notamment que la gratification de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est effectivement allouée au profit des projets des jeunes et de l'association à caractère social.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques solidaires et emploi du 12 janvier 2011,

Il est proposé au CONSEIL :

- **d'approuver la reconduction des chantiers jeunes citoyens dans les conditions précisées ci-dessus ;**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
N°10/07-02-2011
ÉLABORATION DU PLU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
BOULONNAIS : PRESCRIPTION, OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA
CONCERTATION

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Le Plan local d'urbanisme est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement du territoire et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique. La Communauté d'agglomération du Boulonnais, compétente de part ses statuts en matière d'urbanisme, réalise jusqu'à présent les PLU à l'échelle de chaque commune de l'agglomération.

Les dispositions législatives et notamment la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite "Grenelle 2" confirment l'intercommunalité comme l'échelle prioritaire et pertinente de l'élaboration des Plan locaux d'urbanisme tant au niveau de la compétence qu'au niveau du territoire couvert. Il résulte de ces nouvelles dispositions que les intercommunalités compétentes en matière d'urbanisme sont invitées à réaliser un PLU couvrant l'ensemble de leur territoire dans un délai de trois années. En effet, au delà de ces trois ans, et en l'absence d'un tel document, il ne sera plus possible de faire évoluer les documents d'urbanisme. La loi prévoit également l'intégration de plusieurs documents sectoriels de la CAB dans ce PLU communautaire comme le Programme Local pour l'Habitat ou encore le Plan de Déplacement Urbain.

Au delà de ces impératifs législatifs, l'échelle territoriale intercommunale apparaît comme la plus à même de répondre aux enjeux majeurs et communs à l'ensemble de l'agglomération en matière de développement économique, d'environnement, de déplacement, ou encore de politique de l'habitat.

L'élaboration d'un PLU à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération répond donc à un impératif législatif mais également à une conception d'un projet global de territoire permettant de rechercher la cohérence et la traduction de différentes politiques communautaires.

Les objectifs de la CAB pour l'élaboration de son PLU.

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLU de la Communauté d'agglomération sont :

- Organiser une gestion et une évolution du territoire équilibrée entre préservation de l'environnement et développement du territoire.
- Prévoir les conditions d'un développement économique durable et créateur d'emplois.
- Enrayer le phénomène de perte de population de l'agglomération en permettant le développement d'une offre de logements diversifiée et justement répartie.

- Limiter l'étalement urbain et maîtriser le phénomène de périurbanisation en privilégiant le renouvellement urbain.
- Pérenniser les conditions d'exercice de l'activité agricole.
- Créer les conditions d'un équilibre durable entre les besoins en déplacement et la protection de l'environnement en limitant les déplacements "obligés".
- Assurer la préservation et la valorisation des ressources, de l'environnement, des paysages, du patrimoine naturel et bâti et du cadre de vie.
- Mettre en place des règles d'urbanisme favorisant la prise en compte de la maîtrise de l'énergie.

- Les modalités de la concertation

En application des dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, l'organe délibérant doit fixer les modalités de la concertation qui permettront d'associer la population à l'élaboration du document pendant toute la durée de la procédure.

1 - Les moyens envisagés pour informer :

- Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public sera mis sa disposition au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que dans chacune des 22 mairies. Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

- Une annonce informant le public de la concertation sera publiée dans un journal diffusé dans le département.

- Les documents du dossier de concertation seront également disponibles sur le site Internet de la CAB.

- Plusieurs réunions publiques seront organisées accompagnées d'une exposition sur les principaux enjeux et points d'avancement du projet.

2- Les moyens pour recueillir les avis du public :

- En vue de recevoir les observations et suggestions du public, un registre sera joint au dossier mis à disposition à la Communauté d'agglomération du Boulonnais aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que dans chacune des 22 mairies.

- Le recueil des observations émanant du public pourra également se faire par le biais du site Internet de la CAB.

3 - L'association des différents partenaires institutionnels :

Les services de l'État seront associés à la révision conformément à l'article L 123-7 du Code de l'urbanisme. Conformément à l'article L 123-8 du même code, les personnes

publiques, autres que l'État, qui en auront fait la demande, seront associées à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme.

- Vu l'article L123-1 du code de l'urbanisme,
- Vu les articles L123-6 à L123-20 et R123-15 à R123-25 du code de l'urbanisme,
- Vu l'article L300-2 du code de l'urbanisme,
- Vu les dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010,
- Vu les modalités de la concertation définies dans la présente délibération,
- Vu les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLU détaillés dans la présente délibération,
- Considérant que l'évolution du contexte législatif conduit à élaborer un plan local d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération,

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du conseil communautaire

- De prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,
 - D'approuver les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLU définis ci-dessus,
 - D'ouvrir la concertation et de mettre en place les modalités décrites ci-dessus,
 - De demander toute subvention qui pourrait être versée par tout organisme intéressé et notamment l'État au titre de la dotation générale de décentralisation.
- De dire que la présente délibération sera notifiée à :
- Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le Sous Préfet,
 - Aux Maires des 22 communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.
 - Monsieur le Président du Conseil Régional,
 - Monsieur le Président du Conseil Général,
 - Messieurs les Présidents de la CCI de la Côte d'opale, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'agriculture,
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Boulonnais,
 - Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Desvres Samer,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale.
 - Monsieur le Président de la section régionale de Conchyliculture Normandie / Mer du Nord,
 - Messieurs les Maires des communes limitrophes.
- De dire que la présente délibération fera l'objet :
- D'un affichage dans les 22 mairies de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant un mois,
 - D'une mention dans un journal publié dans le département ainsi que d'une publication dans le recueil des actes administratifs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°11/07-02-2011

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES PLU DE WIMEREUX, BOULOGNE/MER, EQUIHEN-PLAGE ET CONDETTE

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a, après avis favorable de la commission « Planification, perspectives et aménagement du territoire », décidé de l'ouverture d'une enquête publique concernant la modification des règlements des plans locaux d'urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Condette, Equihen-Plage et Wimereux. Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal administratif de Lille et une enquête publique s'est déroulée selon les formes réglementaires en vigueur du 29 novembre 2010 jusqu'au 29 décembre 2010 inclus. Durant l'enquête, des permanences ont été tenues dans les communes concernées ainsi qu'au siège de CAB, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur les modifications proposées.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13, R123-15 et R123-19;
- Vu les Plans Locaux d'urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Condette, Equihen-Plage et Wimereux
- Vu l'absence de remarque des personnes publique associées;
- Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 29 novembre 2010 au 29 décembre 2010 inclus;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et l'avis favorable de ce dernier ;
- Vu les avis des maires de communes concernées;

Après avis favorable de la commission « Planification, perspectives et aménagement du territoire » en date du 20 janvier 2011, il est demandé aux membres du Conseil :

D'approuver les modifications des plans Locaux d'Urbanisme des communes de Boulogne sur Mer, Condette, Equihen-Plage et Wimereux telles qu'elles sont annexées à la présente ;

De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées et au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant un mois, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs ;

De dire que la présente délibération ainsi que les Plans Locaux d'Urbanisme modifiés seront tenus à la disposition du public ;

- A la Sous Préfecture de Boulogne sur Mer,
- Aux mairies susvisées aux jours et heures d'ouverture,
- Au siège de la Communauté d' Agglomération du Boulonnais aux jours et heures d'ouverture.

De dire qu'un exemplaire du dossier de modification sera adressé à :

- Monsieur le Maire de chacune des communes concernées.
- Monsieur le Sous-Préfet.
- Monsieur le Directeur de la direction Départementale de l'équipement pour diffusion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N°12/07-02-2011

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU D'EQUIHEN-PLAGE

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Après avis favorable de la commission « Planification, perspectives et aménagement du territoire » une concertation avec le public a été ouverte concernant une modification simplifiée du PLU de d'Equihen-Plage, en application de l'article L123-13 du code de l'urbanisme afin de rectifier une erreur matérielle.

La concertation avec le public s'est déroulée du 3 janvier au 3 février inclus. Un avis permettant d'informer le public de l'ouverture de la concertation a été publié dans un journal diffusé dans le département. Une notice explicative ainsi que des registres dans lesquels le public a pu inscrire ses observations ont été mis à la disposition de ce dernier au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi que dans la mairie concernée durant un mois. Le public n'a émis aucune observation.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 123-13 et R 123-20
- Vu le Plans Local d'urbanisme de la commune d'Equihen-Plage
- Vu la concertation avec le public qui a eu lieu du 3 janvier au 3 février inclus
- Vu l'absence de remarque du public

Après avis favorable de la commission « Planification, perspectives et aménagement du territoire » du 20 janvier 2011, il est demandé aux membres du Conseil :

D'approuver la modification simplifiée du PLU d'Equihen-Plage consistant en la rectification d'une erreur matérielle telle qu'elle est annexée à la présente.

De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de d'Equihen-Plage et au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant un mois, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs.

De dire que la présente délibération et son annexe seront tenues à la disposition du public :

- A la Sous Préfecture de Boulogne sur Mer,
- Aux mairies susvisées aux jours et heures d'ouverture,
- Au siège de la Communauté d' Agglomération du Boulonnais aux jours et heures d'ouverture.

De dire que la présente délibération et son annexe seront adressées à :

- Monsieur le Maire d'Equihen-Plage
- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Directeur de la direction Départementale de l'équipement pour diffusion

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
N°13/07-02-2011
CREATION D'UNE ZAC D'INTERET COMMUNAUTAIRE A
VOCATION D'HABITAT A OUTREAU

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Le Conseil communautaire a, par délibération en date du 22 octobre 2009, décidé le principe de l'intervention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais afin de permettre la création de zones d'aménagement concerté communautaires à vocation d'habitat, dans le but de produire davantage de logements sur le territoire de la communauté.

Ces zones, pour être reconnues d'intérêt communautaire, doivent respecter certains impératifs :

- Favoriser la réalisation des objectifs du Programme Local pour l'habitat de la CAB.
- Permettre la déclinaison des compétences et des politiques communautaires dans le cadre d'une démarche de développement durable.
- Favoriser la création de quartiers durables.

Ces impératifs ont été traduits par un certain nombre de critères objectifs et opérationnels portant sur la densité, le nombre de logements, la proportion de logements sociaux ainsi que la volonté de créer des quartiers durables ou éco-quartiers.

La commune d'Outreau a souhaité s'inscrire dans cette démarche et a proposé un site sur le secteur dénommé "Massenet Ravel".

Conformément à la délibération du 22 octobre 2009, les objectifs poursuivis par la création de cette ZAC sont :

- ✓ - Favoriser la production de logements sur le territoire de la communauté par la réalisation d'une opération comprenant un minimum de 100 logements avec le respect une densité minimale de 30 logements par hectare.
- ✓ - Mettre en œuvre la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat en incluant un minimum de 33% de logements locatifs sociaux dans l'opération.
- ✓ - Permettre la mise en œuvre des compétences et politiques communautaires à travers un projet de quartier durable.

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 octobre 2009,
- Vu la demande de la commune d'Outreau en date du 15 novembre 2010,
- Considérant que les objectifs du projet répondent aux critères définis dans la délibération du 22 octobre 2009.

Après avis favorable de la commission « Planification, prospectives et aménagement du territoire » du 20.01.2011, il est demandé aux membres du Conseil :

- De prendre acte que le projet de création d'une zone d'aménagement concerté à vocation d'habitat à Outreau s'inscrit dans les objectifs de la délibération du 22 octobre 2009 et de déclarer ce projet d'intérêt communautaire.

- D'autoriser le lancement des études préalables à la création de la zone et de solliciter les différents financements des partenaires pour la réalisation des études.
- De dire que la présente délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Sous Préfet
 - Madame le Maire de la commune d'Outreau

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES FONCIERES

N°14/07-02-2011

DECLASSEMENT IMPASSE NOBEL ET CESSION A LA SOCIETE SOTRAFI

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais est propriétaire de l'assiette de l'impasse Nobel située sur la Zone Industrielle de la Liane à Saint-Léonard.

Depuis plusieurs années, cette voie a fait l'objet d'une convention d'occupation privative précaire au profit de la société SOTRAFI, riveraine de cette impasse, l'emprise de la voie destinée au stationnement n'est plus affectée à l'usage public. Il convient donc de constater la désaffectation du parking et de prononcer son déclassement du domaine public. La voie, quant à elle, demeure dans le domaine public.

La dite société souhaiterait réaliser des travaux d'extension de son entreprise qui nécessite la propriété de la parcelle AK 97 pour partie, plus une partie de l'impasse qui correspondait autrefois à une aire de stationnement.

Il convient cependant de ne pas céder la totalité de l'emprise de la voie afin de conserver un accès aux rives de la Liane et d'assurer la pérennité et l'accessibilité des ouvrages d'assainissement présents sous la voie.

Il est proposé de céder à la société SOTRAFI :

- la parcelle AK 97 pour partie pour une superficie, d'après cadastre de 200 m²,
- une partie de l'Impasse Nobel pour une superficie d'après cadastre de 165 m².

Le terrain sera cédé selon le tarif fixé annuellement par la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans ses zones économiques, soit 25,5 €/m²

Après le passage du géomètre qui définira les superficies précises des biens cédés, et réalisera le découpage parcellaire de l'impasse, la partie non cédée de la voie, pour une superficie d'après cadastre d'environ 740 m², fera l'objet d'une permission de voirie au profit de la société SOTRAFI.

Après avis de la commission planification, prospective, aménagement du territoire et patrimoine naturel, il est demandé au Conseil:

- de constater la désaffectation de l'assiette du parking de l'Impasse Nobel sur la commune de Saint-Léonard ;
- de prononcer son déclassement du domaine public communautaire et son incorporation dans son domaine privé,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la cession de la parcelle AK 97 et le surplus désaffecté de l'impasse Nobel, le tout pour une superficie d'après cadastre de 365 m².

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES FONCIERES
N°15/07-02-2011
FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

La Communauté d'agglomération est amenée à délivrer des autorisations d'occupation précaire sur son domaine public, essentiellement des marchands ambulants tels les friteries.

Jusqu'à ce jour, ces autorisations étaient accordées à titre gracieux sans formalisme particulier mais il y a lieu, devant la recrudescence des demandes, de délivrer des autorisations conformes aux règles d'occupation du domaine public (Art. L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Cette occupation ou cette utilisation du domaine public doit être temporaire, précaire et révoquant et les autorisations délivrées à titre strictement personnel.

L'autorisation prendra la forme

- soit d'une permission de stationnement : occupation superficielle sans emprise au sol
- soit d'une permission de voirie : avec emprise au sol

Toute occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance, il est donc nécessaire de fixer des tarifs d'occupation du domaine public.

Les tarifs proposés tiennent compte des tarifs en vigueur dans l'agglomération :

- Permission de voirie : **200 €/mois jusqu'à 1 000 m²**
- Permis de stationnement à vocation commerciale (Marchands ambulants, démonstrateur ou camelot utilisant ou non des véhicules stationnant sur la voie publique communautaire pour l'exécution de leur commerce) : **80 euros par mètre linéaire et par trimestre**
- Permis de stationnement à vocation non commerciale ni sur le fond (pas de vente de produits) ni sur la forme (pas de publicité de quelque manière que ce soit pour des sponsors dont l'activité est à but lucratif) Cf. *dernier alinéa de l'article L. 2125 du CG3P* : **Gratuit**

Après avis de la commission, il est demandé au conseil communautaire :

- **de fixer les tarifs d'occupation du domaine public tels qu'ils sont définis dans la délibération**
- **d'autoriser le Président à appliquer ces tarifs pour toutes les autorisations du domaine public qu'il sera amené à accorder et à signer les conventions y afférentes.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POLITIQUES FONCIERES
N°16/07-02-2011
LIANE AMONT
INDEMNISATION D'UNE ENTREPRISE PROPRIETAIRE-OCCUPANT

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

La société Demespeed était située à proximité immédiate du projet Liane-Amont et son acquisition a été rendue nécessaire par les aménagements de voiries et réseaux divers inhérents à ce projet.

Cette société a accepté de quitter les lieux et s'est mis en recherche d'un local à la demande de la CAB. Elle a accepté de traiter à l'amiable avec la CAB

- Il est proposé de lui accorder la prise en charge des frais :
- de délocalisation de l'entreprise tels que les frais de changements d'adresse postale, de standard téléphonique, de papier à entête et pochette commerciales, de frais de bail etc... ;
 - de déménagement de l'entreprise ;
 - de perte d'exploitation due à la période de déménagement lorsqu'elle existe.

A noter que l'on retiendra pour ces frais un prix hors taxes puisque l'entreprise récupère la TVA.

Après avis de la commission, il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président à recourir à la négociation amiable en vue du départ de cette entreprise selon les principes et modalités fixées ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE NATUREL
N°17/07-02-2011
AVIS SUR LE PROJET DE PARC NATUREL MARIN
« ESTUAIRES PICARDS ET MER D'OPALE » - VERSION DU 17 JANVIER 2011

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR, Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel, expose :

Depuis octobre 2008, l'Etat a constitué une mission pour étudier la possibilité de créer un parc naturel marin à l'ouvert des trois estuaires : Canche, Authie, Somme. Après une phase de diagnostic sur un périmètre d'étude allant du sud de la Somme au site des deux caps et au-delà des eaux territoriales, l'Etat, sous l'égide du Préfet maritime, du préfet de la Somme et du Pas de Calais, a démarré en janvier 2010 la concertation avec les acteurs concernés par le périmètre d'étude qui ont été réunis en cinq collèges :

- Etat
- Collectivités
- Experts
- Usagers professionnels
- Associations

Après cette année de concertation, de débat et d'échange, à laquelle la CAB a activement participé et contribué, les Préfets nous ont adressé des propositions sur

- les orientations de gestion
- les différentes variantes pour le périmètre
- la composition du conseil de gestion en fonction des différents périmètres

L'ensemble de ces propositions a été débattu par le groupe d'élus de l'intercommunalité qui a suivi ce projet.

Ce groupe fait notamment valoir que le Parc naturel marin doit permettre une simplification de la gestion des sites naturels en mer, tout en assurant une cohérence et une pertinence avec les outils sur terre que sont notamment le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et ceux de la gestion de l'eau du Boulonnais : la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB).

Il est proposé également de rester attentif au projet de développement et de gestion durable de cet ensemble maritime. Il représente des enjeux importants pour le territoire dans son identité et dans ses compétences qui font de la collectivité un acteur incontournable dans le choix des orientations de gestion et de la mise en place du conseil de gestion et de la future gouvernance.

Il est proposé au Conseil :

- **d'émettre un avis favorable sur le projet de parc naturel marin « Estuaires Picards et Mer d'Opale », tout en attirant l'attention sur le souhait :**
 - ♦ **d'une part que le périmètre minimal du Parc naturel marin englobe la totalité du trait de côte du territoire communautaire soit de Dannes à Wimereux inclus,**
 - ♦ **d'autre part concernant la limite maritime, que soit arrêté le périmètre à la bande côtière des 6 miles.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CENTRE NATIONAL DE LA MER

N°18/31-01-2011

CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « CENTRE NATIONAL DE LA MER » - AVENANT N°1 – PRECISION DES CONDITIONS RELATIVES A LA MISE A DISPOSITION DES RESERVES AQUARIOLOGIQUES

En l'absence de Monsieur Daniel PARENTY, Vice-Président en charge des relations intercommunautaires (PAYS BOULONNAIS-SCOT-SMCO-NAUSICAA), Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur général des services, expose :

La SAEM Nausicaa est attributaire du contrat d'affermage attaché à l'équipement « Centre National de la Mer », depuis le 1^{er} décembre 2009.

Il convient de préciser les conditions de mise à disposition des réserves aquariologiques par le délégant au délégataire.

En conséquence, un avenant au contrat doit être signé. Ce document précise notamment les responsabilités du délégataire et revoit l'étalement des paiements entre délégant et délégataire, pour correspondre à la réalité des faits.

L'équilibre financier du contrat d'affermage est inchangé.

Il est proposé aux membres du Conseil :

- **d'émettre un avis favorable à la signature de cet avenant,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cet avenant.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET SANTE
N°19/07-02-2011
APPEL A PROJETS SANTE 2011

Monsieur Francis RUELLE, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé et du crématorium, expose :

L'appel à projets Santé de la Communauté d'agglomération du Boulonnais permet de favoriser et d'accompagner des initiatives Santé en réponse à des problématiques identifiées localement.

Pour être éligibles, les projets doivent privilégier la prévention et la promotion de la santé dans l'un de ces cinq domaines d'intervention :

- ✓ **Pratiques à risques et Santé** : *lutte contre les dépendances, vie affective, ...*
- ✓ **Parentalité et Santé** : *développement des relations parents/enfants, soutien à l'exercice de la fonction parentale, ...*
- ✓ **Santé cardio-vasculaire** : *risques cardio-vasculaires, gestes de premier secours, ...*
- ✓ **Santé des aînés** : *problèmes spécifiques des personnes âgées*
- ✓ **Hygiène alimentaire et Santé** : *éducation à la nutrition, prévention de l'obésité, ...*

La subvention sollicitée ne peut excéder 50 % du coût total du projet (ou à titre dérogatoire pour les « petites structures » à 75 %). Le montant de la subvention est nécessairement compris entre 2 000 € et 5 000 €.

Sous réserve des crédits disponibles (30 000 €), priorité sera donnée aux projets de santé publique :

- ✓ qui sont innovants (nouvelle réponse) ;
- ✓ qui ont une dimension communautaire ;
- ✓ qui visent une population défavorisée ;
- ✓ ...

Les projets « communaux » ne s'entendent que dans le cadre d'une expérimentation et dans la perspective d'une « extension » à d'autres communes (partenariat effectif, ...). Ils ne peuvent donc pas prétendre à une reconduction.

Pour les autres projets, toute nouvelle demande et donc tout nouveau soutien supposent une évaluation du projet. Au-delà de deux reconductions, compte tenu de l'impact du projet, un financement dégressif pourra être appliqué.

Toute réponse à l'appel à projets Santé doit être adressée avant le 31 août 2011.

Après avis de la commission Enseignement Supérieur, Recherche et Santé du 11 janvier 2011, il est proposé au CONSEIL :

- **d'approuver le renouvellement de l'appel à Projets Santé de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans les conditions précisées ci-dessus.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CULTURE
N°20/07-02-2011
LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE – 1ère CATEGORIE

Madame Thérèse GUILBERT, Vice-Présidente en charge de la culture, expose :

Par délibération du 16 Octobre 2008, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a sollicité la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'obtention d'une licence de 1^{ère} catégorie. Celle-ci est arrivée à son terme et il convient de procéder à son renouvellement.

Il est demandé aux membres du Conseil :

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le renouvellement de la licence de 1ère Catégorie.**
- de désigner comme représentante de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, Madame Thérèse Guilbert, en tant que titulaire de la licence.**
- de désigner Monsieur Vincent Couturier, agent affecté au service culture et en charge des manifestations culturelles, pour le volet sécurité.**

ADOPTEE A L'UNANIMITE

TRANSPORTS COLLECTIFS
N°21/07-02-2011
CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CAB/KEOLIS : AVENANT
N°14 – TAXE PROFESSIONNELLE

Monsieur Christian FOURCROY, Vice-Président en charge des transports collectifs, expose :

La Taxe Professionnelle a été supprimée en 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui elle-même inclut la Cotisation Financière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Il convient donc de contractualiser ces modifications par la signature d'un avenant afin de remplacer le terme « Taxe Professionnelle » dans l'article 23 du contrat de délégation de service public CAB/KEOLIS par le terme « Contribution Economique Territoriale ».

Il est demandé aux membres du Conseil :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°14 au contrat de DSP tels que décrits ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE
N°22/07-02-2011
MISSION CAPECURE 2020 - CONVENTION PLURIANNUELLE 2011-2013

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

Par délibération du 25 juin 2009, le Conseil communautaire a validé la participation de la Communauté d'agglomération du Boulonnais à la mission Capécure 2020 et la création d'un comité de pilotage se réunissant régulièrement sous l'autorité du Président de la mission Capécure 2020.

Le 6 décembre 2010, une synthèse de la concertation menée autour des quatre grandes thématiques prioritaires pour la filière halieutique que sont la ressource et l'aquaculture, la transformation, la logistique et la formation/innovation/recherche a été présentée au Comité de pilotage de la Mission. Cette première phase de concertation, qui a réuni plus d'une centaine de professionnels de la filière, chefs d'entreprises, chercheurs et institutionnels, a permis de définir trois propositions d'orientations prioritaires :

- Orientation 1 : Consolider et diversifier l'approvisionnement en ressource de la filière Produits de la mer boulonnaise :

- Orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire boulonnais et développer les activités à forte valeur ajoutée :

- Orientation 3 : Améliorer l'offre de formation, développer et moderniser les infrastructures pour la formation, l'innovation et la recherche :

Suite au Comité de pilotage du 6 décembre 2010 et à l'évocation de son « institutionnalisation », la Mission Capécure 2020 a entamé une réflexion afin de définir son mode de fonctionnement pour 2011 et s'attachera au développement des propositions d'actions identifiées lors de la phase de concertation, notamment des quatre chantiers prioritaires que sont :

- ✓ la plate-forme d'innovation « Nouvelles Vagues »
- ✓ la réforme de la criée et l'ouverture aux apports extérieurs
- ✓ la gestion des quotas et la réforme de la PCP
- ✓ les suites à donner aux préconisations concernant le développement de l'aquaculture.

Pour rappel, le financement global en année pleine du fonctionnement de cette mission s'élève à 240.000 € correspondant aux charges salariales et aux frais de gouvernance.

Le financement de cette mission est assuré paritairement par le Conseil Régional et la Communauté d'agglomération du Boulonnais sur la durée du contrat de projet Etat/Région qui se termine en 2013.

Le Conseil Régional a inscrit une délibération à l'ordre du jour de la commission permanente du 10 février 2011, proposant la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et le financement pour l'année 2011.

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2011-2013 entre la CAB et la Région Nord-Pas-de-Calais qui fixe le cadre et les conditions de financement de cette mission.

- d'autoriser le Président à solliciter les financements pour les années 2011 – 2012 - 2013 auprès de la Région et à signer toutes les actes nécessaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE
N°23/07-02-2011
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CAB A L'ADITEC
SIGNATURE DE LA CHARTE ADITEC

Monsieur Frédéric CUVILLIER, Président en charge du développement économique et portuaire et de la communication, expose :

Créée en 1992, Aditec Pas-de-Calais est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège est à BETHUNE, Technoparc Futura, rue de l'Université.

Aditec est soutenue par le Conseil Général du Pas-de-Calais, le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais et l'Union européenne (Feder) pour les projets européens (Time et Tripod).

Elle a pour mission d'aider les PME à se développer et améliorer leur compétitivité.

En 1996 Aditec Pas-de-Calais et les pépinières d'entreprises du Pas-de-Calais forment le **CEEI**, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation dont l'objectif est d'aider les créateurs d'entreprise et les chefs d'entreprise existante à tirer le meilleur parti de l'innovation pour renforcer leur compétitivité.

Afin d'officialiser l'appartenance des pépinières CREAMANCHE et HALIOCAP au réseau, il convient de signer la Charte CEEI du Pas-de-Calais (document ci-joint) et de rappeler ainsi ses règles de fonctionnement :

- La mise en commun effective des activités dans le domaine de l'innovation,
- L'engagement de conduire les activités en recherchant un niveau élevé de qualité,
- Une implication effective dans le fonctionnement du CEEI.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est membre du Conseil d'administration depuis 2009.

L'adhésion annuelle pour les deux pépinières (Créamanche et Haliocap) s'élève à 20 €.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le « *vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents [...]. Il est voté au scrutin secret :*

1° soit lorsqu'un tiers des membres présents le demande ;

2° soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] »

Néanmoins en vertu de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et notamment son article 142-1 « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »

Il est proposé au CONSEIL :

- de désigner un représentant de la communauté d'agglomération du Boulonnais au conseil d'administration de l'ADITEC et autoriser celui-ci à signer la charte ADITEC CEEI du Pas-de-Calais.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

FINANCES
N°24/07-02-2011
BUDGET PRIMITIF 2011

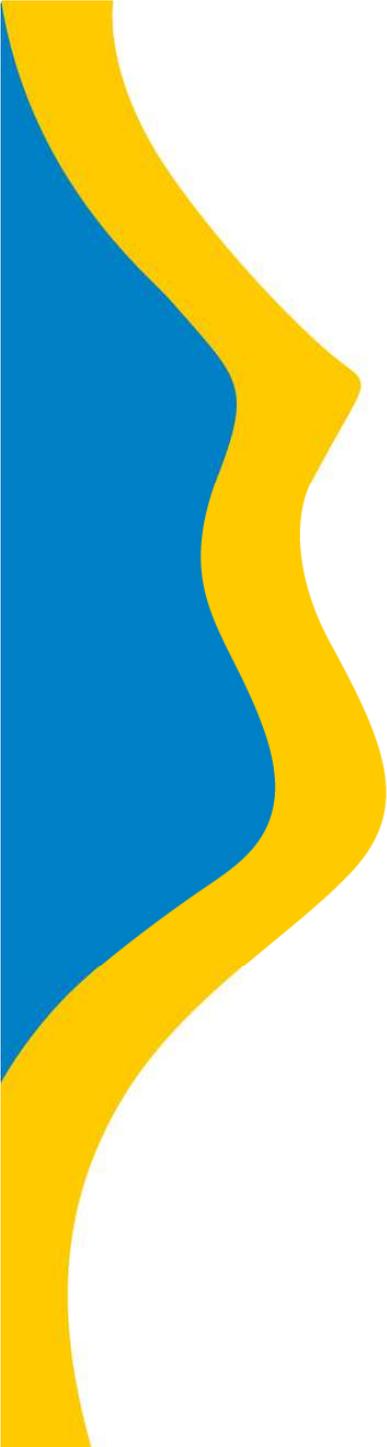
Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose le power-point ci-joint :



BUDGET

PRIMITIF

2011



Préambule

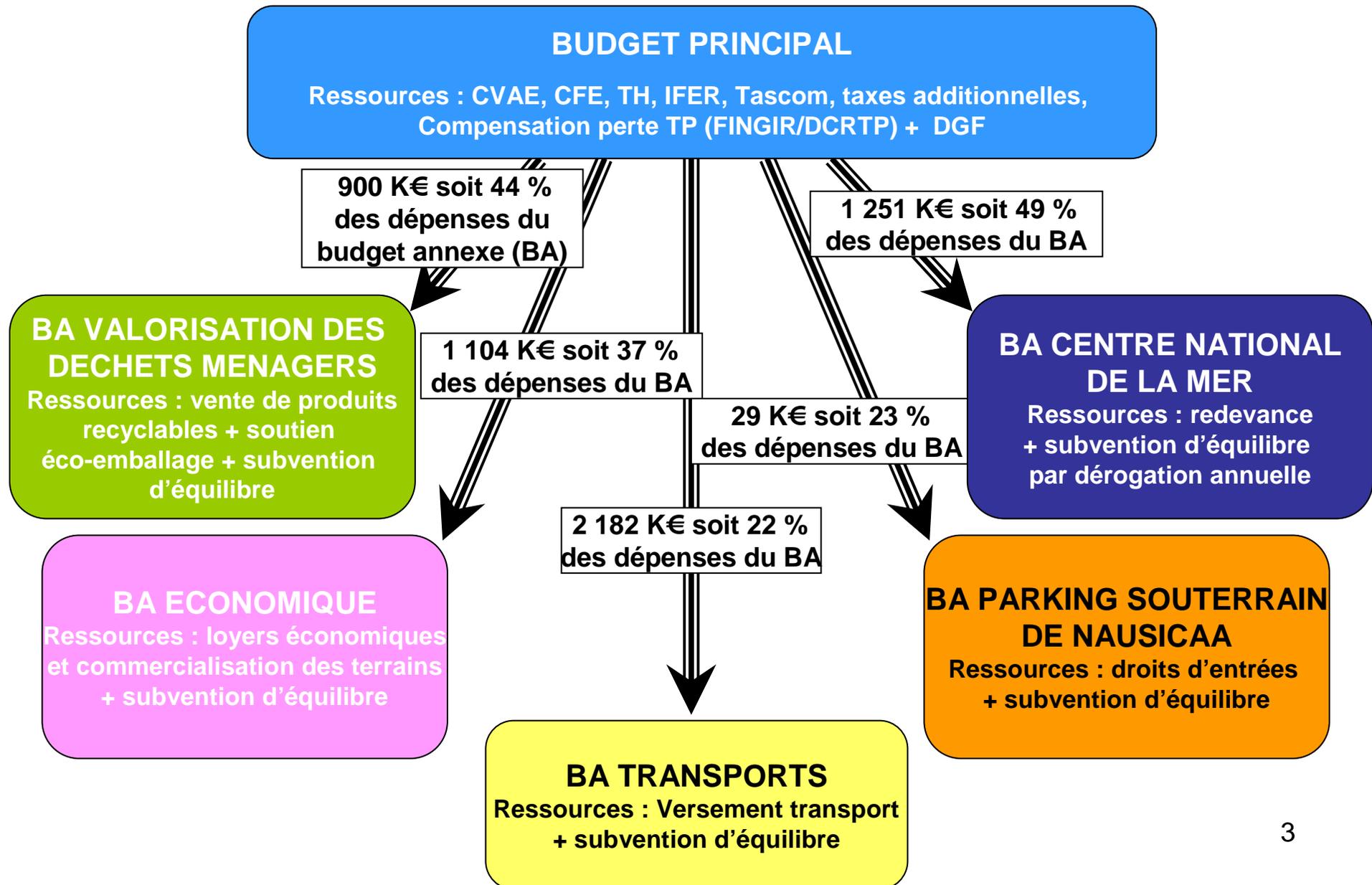
La présentation qui suit est une présentation consolidée du budget principal et de ses budgets annexes, cette manière d'appréhender le budget doit mettre en évidence les grands équilibres financiers de la collectivité (sources de financements du budget, capacité d'autofinancement des investissements, poids des différentes politiques ou actions communautaires, marges de manœuvre à court ou moyen terme...).

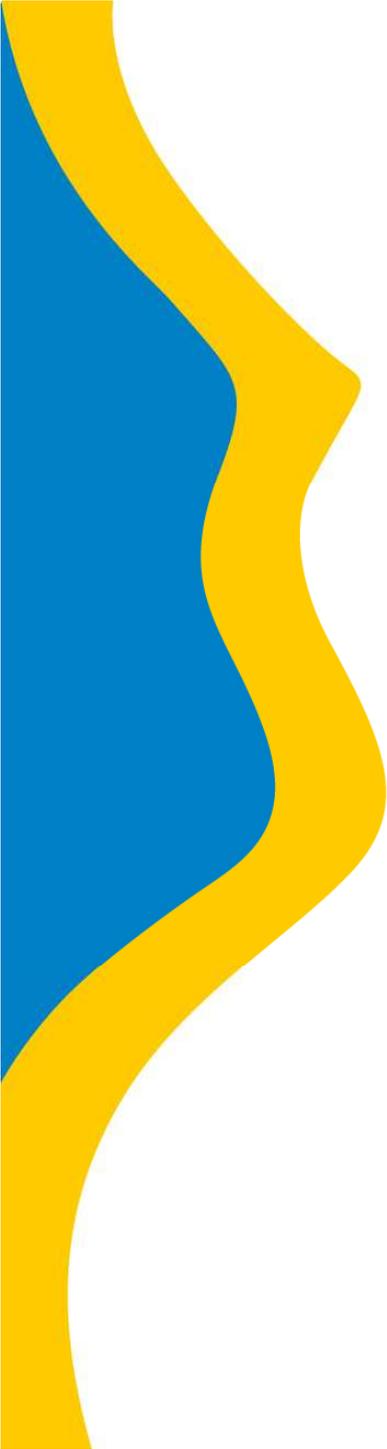
Les budgets seront en revanche, pour des raisons réglementaires, votés individuellement, par chapitre nature ou opération.

Pour mémoire, le budget se décompose en plusieurs documents autour d'un budget principal selon le schéma qui suit :

VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS CONSOLIDES

(avec les participations du budget principal)



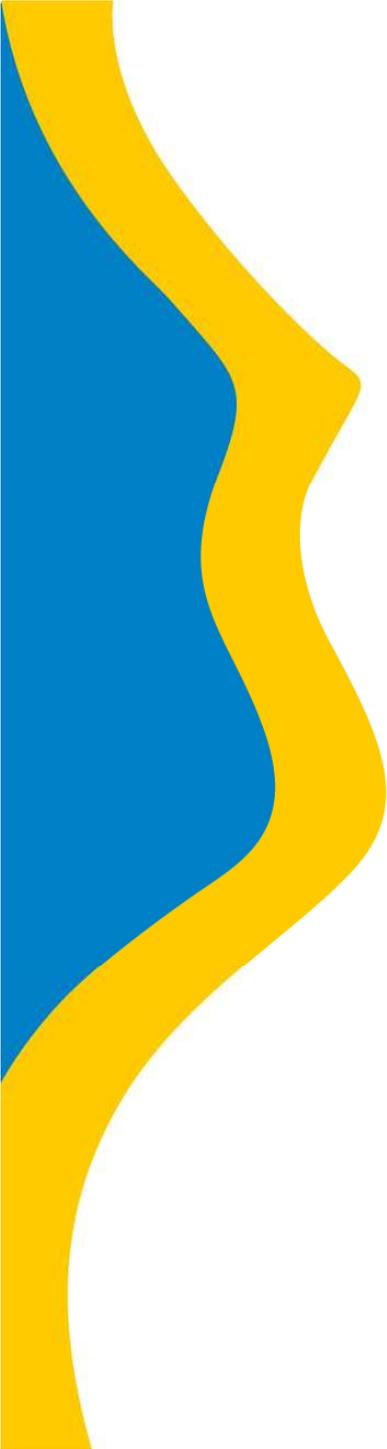


LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT **POUR 2011**

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes d'investissement par document budgétaire (montants bruts intégrant les mouvements internes et opérations d'ordre)

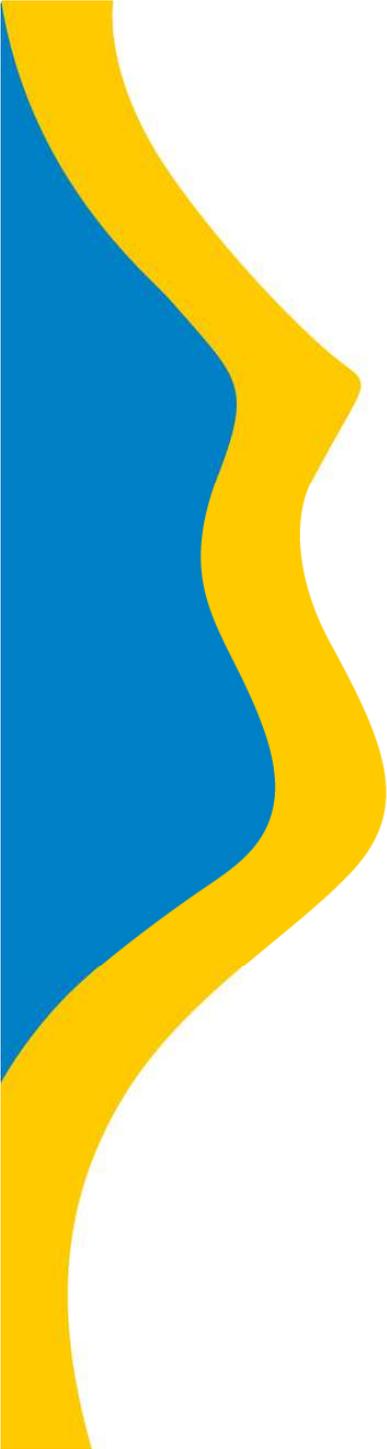
Budget principal	16 424 013,83 €
Budget annexe transports	3 021 828,01 €
Budget annexe économique	5 011 873,00 €
Budget annexe valorisation des déchets ménagers	254 434,32 €
Budget annexe Centre National de la Mer	6 238 295,06 €
Budget annexe Parking souterrain Nausicàa	0,00 €

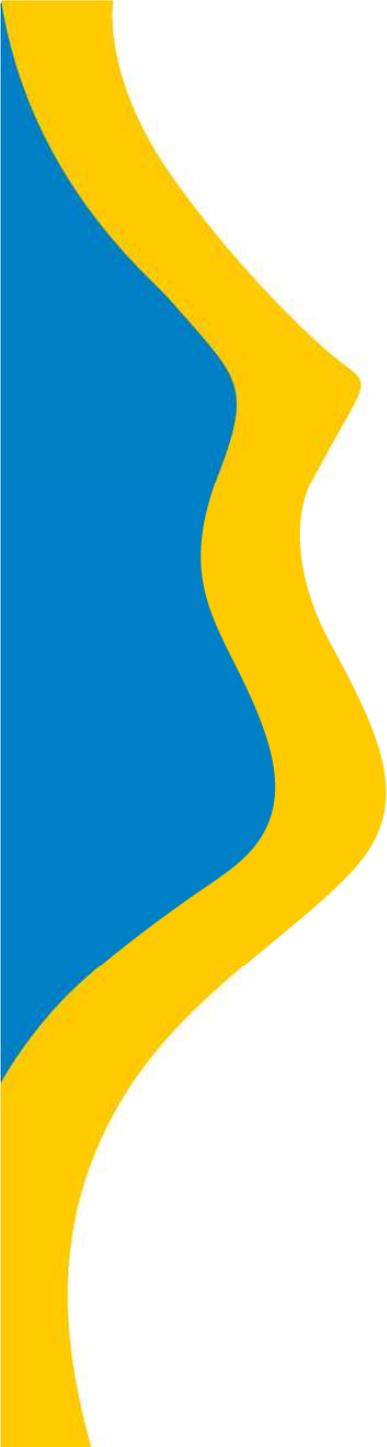


Programme d'investissement 2011

Ce sont près de 26.200 K€ de dépenses d'investissement qui sont programmés en 2011 donnant 21,2 millions nets à charge de la collectivité après déduction des subventions, du FCTVA ou de la TVA récupérée.

- Les projets de «l' axe Liane », mobilisent une enveloppe de **9.700.000 €** soit **37%** des investissements 2011 :
 - 4.650.000 € pour les travaux d'amélioration et l'étude de conception réalisation pour Nausicaa.
 - 2.168.000 € pour l'aménagement des berges de Liane «rive gauche ».
 - 1.155.000 € pour l'AMO « Résurgat - Liane Amont ».
 - 974.000 € pour l'aménagement des berges de Liane «rive droite ».
 - 770.000 € pour le centre sportif haut niveau.

- 
- **Les investissements économiques pèsent pour 24% des investissements 2011 soit 6.200 K€:**
 - 2.500.000 € pour le fonds de concours « Développement portuaire »
 - 3.222.000 € pour la VEFA Aquimer, les travaux de grosses réparations sur Capécure 2 et 3, l'extension de Landacres, l'entretien du patrimoine.
 - 210.000 € pour un fonds d'aide aux entreprises



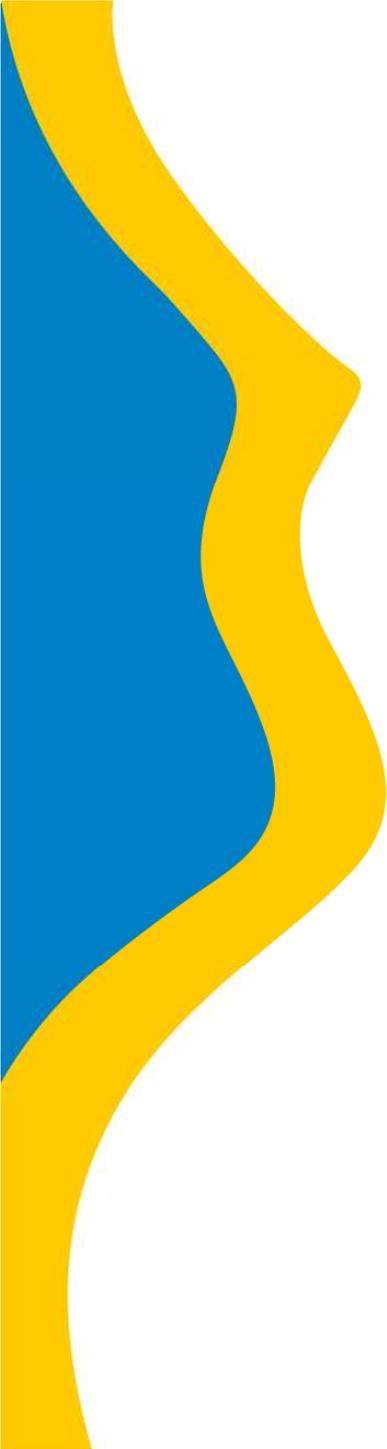
■ **dans le cadre des transports en commun :**

- la CAB poursuit la mise aux normes des lignes autobus en accessibilité handicapés pour 1.006.000 €
- l'achat des autobus devrait s'élever à 1.400.000 € en 2011.

■ **une enveloppe de près de 1.300.000 € est affectée au logement :**

- 500.000 € pour l'aide à la construction
- 452.000 € pour l'aide au logement privé (fonds communautaire + ANAH), avec une recette ANAH de 252.000 €
- 376.000 € pour l'aide à la pierre avec une recette équivalente

■ **le crématorium et la réalisation d'un parking public** dont les travaux devraient s'achever en 2012 nécessitent une inscription budgétaire de 3.500 K€ soit **13%** des investissements.



■ **et d'autres opérations, d'importance moindre en volume budgétaire, complètent les investissements 2011 :**

- les travaux d'aménagement de la déchetterie de Saint Léonard : 720.000 €.
- le soutien FISA pour la salle de basket de Le Portel : 500.000 €.
- un crédit pour les travaux du bâtiment « Clocheville » : 500.000 €.
- le fonds TOBIC pour le maillage haut débit : 399.800 €.
- les acquisitions et travaux sur bâtiments administratifs : 664.300 € (matériel informatique, matériel CLEA, instruments de musique, travaux de mise aux normes sur les bâtiments...).

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La CAB consacre donc plus de 60% des investissements 2011 à des projets visant le développement et l'aménagement du territoire.

Axe Liane
37%



Investissements
Economiques
24%

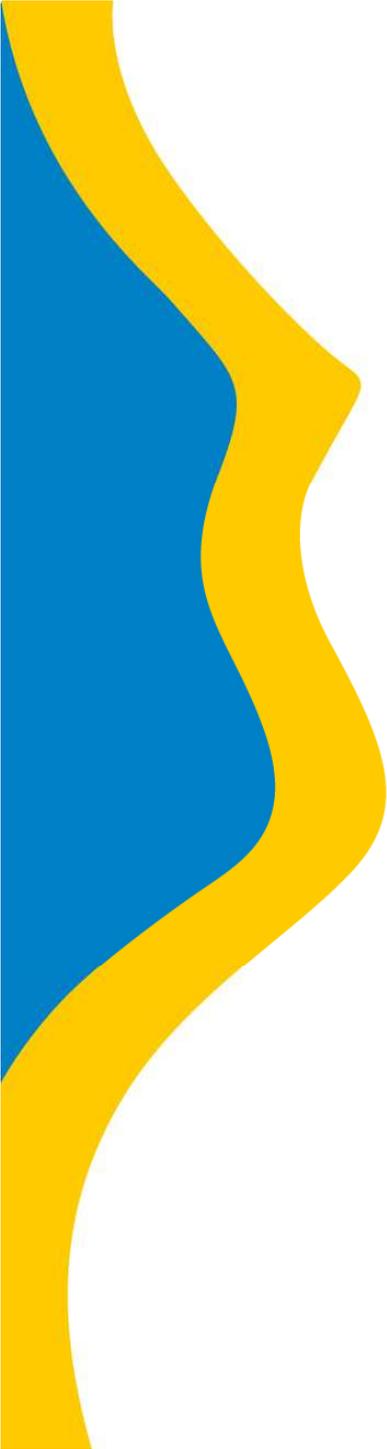
Transport
9%

Logement
5%

Crématorium
14%

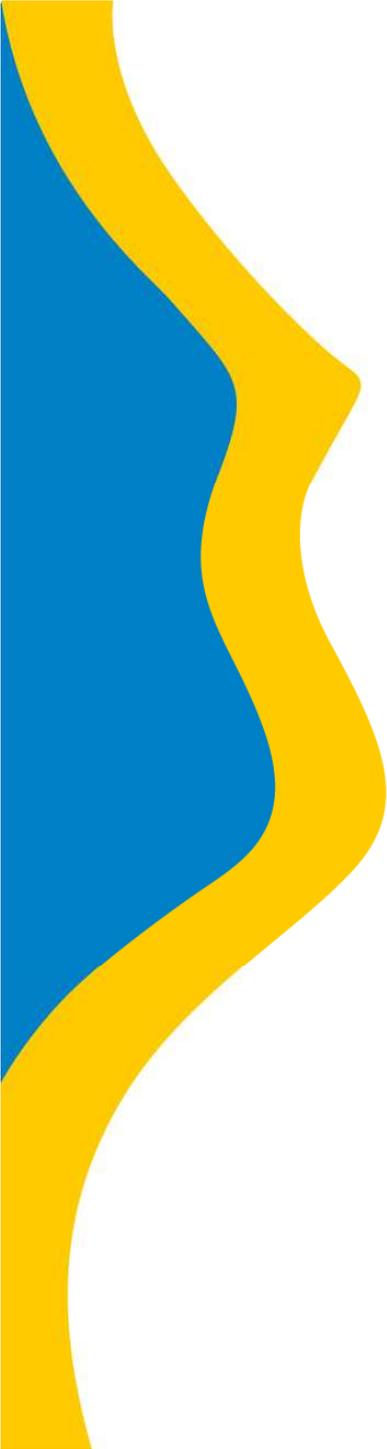
Autres opérations
11%

Les investissements de services à la population ne sont pas pour autant laissés pour compte, la CAB leur consacre en 2011 environ 39% du budget.



POUR INFORMATION : LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2011

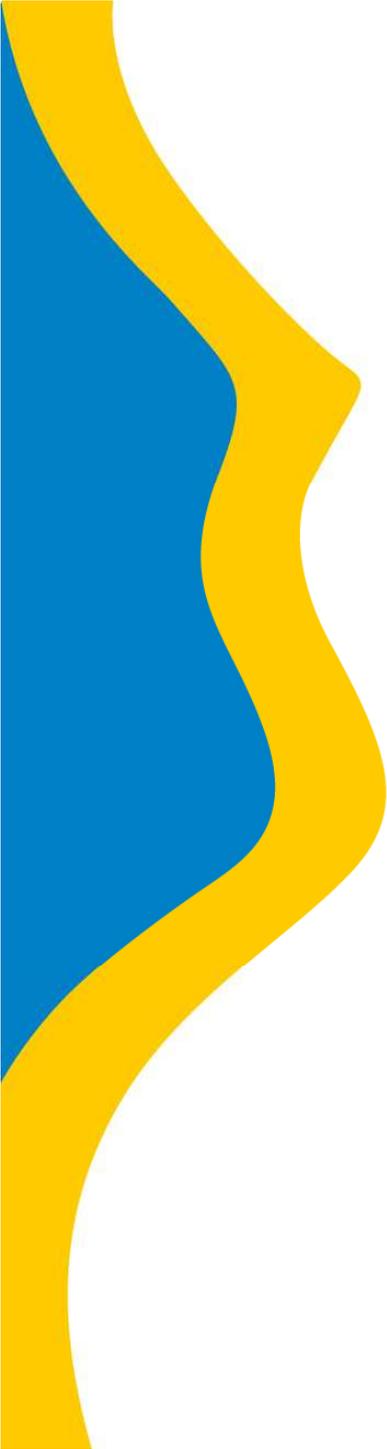
Développement portuaire	2 500 000,00 €
Aide à la construction	500 000,00 €
Fonds Intervention Sport Haut Niveau	500 000,00 €
Aide à la pierre	376 481,00 €
ANAH – Logement privé	252 000,00 €
Aide communautaire au logement privé	200 000,00 €
Fonds emploi – aide aux entreprises	210 000,00 €
Fonds communautaire PASS FONCIER	40.000,00 €
Equipements sportifs	40 000,00 €
Adaptation logements handicapé	36 000,00 €
Associations DSU	10 000,00 €
Maison de l'Emploi	5 000,00 €
TOTAL	4 669 481,00 €



**L' EQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT
ET LES
CAPACITES D'AUTOFINANCEMENT**

FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement par document budgétaire (montants bruts intégrant les mouvements internes et opérations d'ordre)	
Budget principal	58 613 666,64 €
Budget annexe transports	10 847 528,01 €
Budget annexe économique	4 791 733,00 €
Budget annexe valorisation des déchets ménagers	2 297 926,49 €
Budget annexe Centre National de la Mer	3 447 595,06 €
Budget annexe Parking souterrain Nausicàa	129 500,00 €



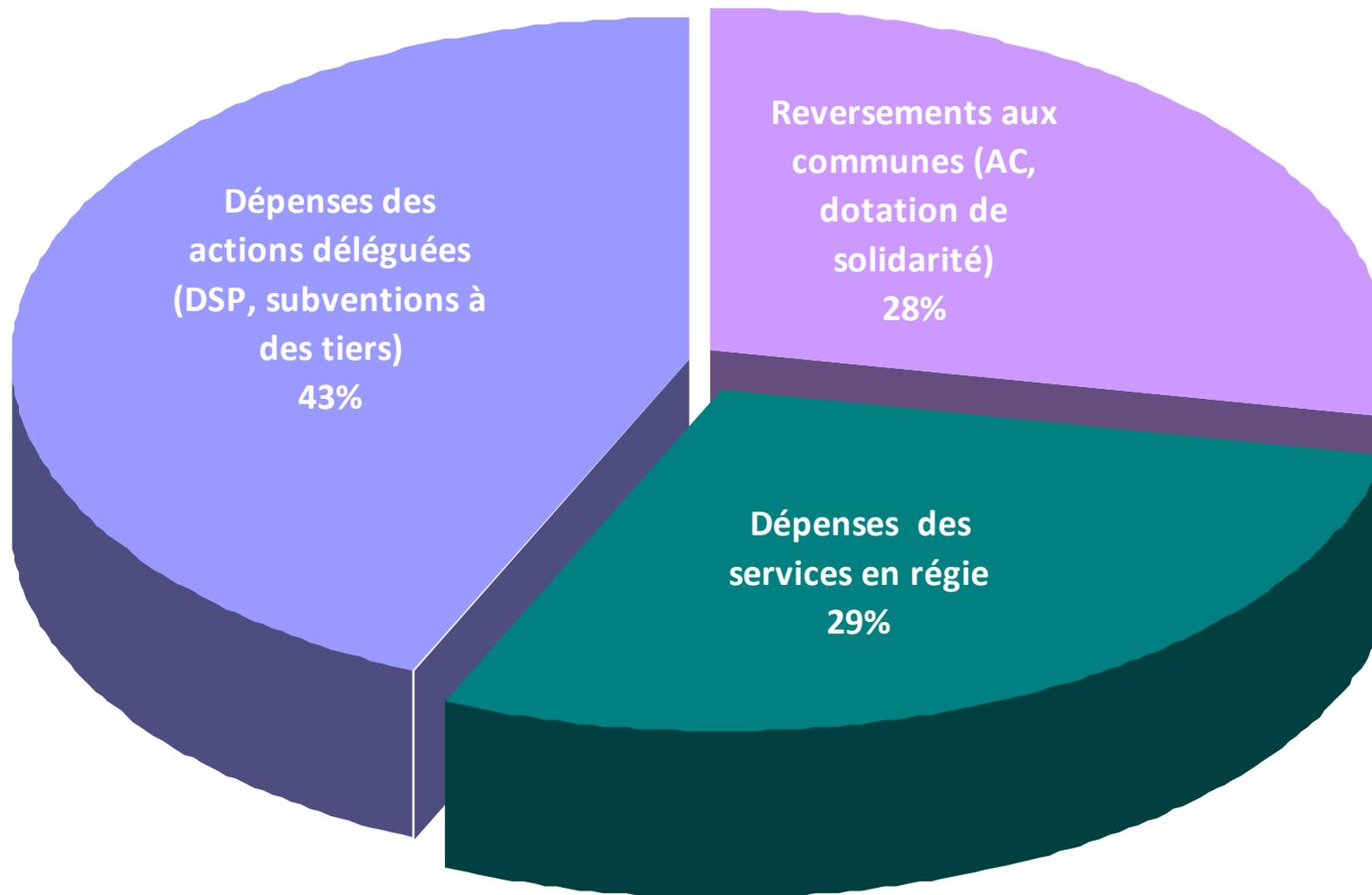
Après une préparation budgétaire difficile en 2010, aboutissant à des réductions des budgets de fonctionnement en régie alors qu'on décidait la mise en place de la fiscalité additionnelle aux seules fins d'investir, de gros efforts ont été faits au cours de l'exercice 2010 pour contenir les dépenses de fonctionnement.

Ces efforts combinés à l'extinction favorable de l'encours de dette (annuité en baisse de 600 K€) permettent de diminuer la prévision globale des dépenses de fonctionnement pour 2011 (-1.7 % par rapport au BP 2010).

La maîtrise de l'évolution des dépenses en régie dépendra aussi des charges de fonctionnement consécutives aux nouveaux équipements ou aménagements.

Les sources d'économie seront désormais davantage à rechercher dans les actions déléguées à des tiers (délégation de service public ou partenariat avec les associations) en se posant systématiquement la question du niveau de service rendu et de la charge que cela induit pour la CAB.

Structure des dépenses de fonctionnement en fonction du mode de gestion des compétences communautaires



Les grands postes de dépenses sont les suivants (hors dette) :

	REALISE 2010	BP 2011	EN % DES DEPENSES GLOBALES
TRANSPORTS URBAINS	9 178 903 €	9 973 100 €	14,96%
Contribution TCRB	8 954 309 €	9 600 000 €	Versement transport : 8.000.000 €
Assurance dommage ouvrage	2 941 €	64 000 €	
Frais de personnel	68 060 €	69 700 €	
Taxes foncières	27 919 €	40 000 €	
Transports scolaires (RPI)	24 191 €	33 000 €	
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	7 351 013 €	8 482 100 €	12,73%
Traitement des ordures ménagères	6 721 195 €	6 900 000 €	
Frais de personnel	429 872 €	450 600 €	
Traitement des déchets verts	83 427 €	98 000 €	
Maintenance et entretien (bâtiments, véhicules...)	41 687 €	38 500 €	
Frais de gardiennage des déchetteries	38 621 €	40 000 €	
CENTRE DE TRI	1 508 627 €	1 923 392 €	2,89%
Frais de personnel	968 916 €	1 114 700 €	Ventes de produits = 550.000 € Subv. = 610.000 €
Affinage de refus de tri...	255 482 €	400 000 €	
Achat de sacs plastiques...	136 851 €	160 000 €	
Maintenance et entretien (bâtiments, véhicules...)	50 485 €	55 000 €	
Carburant, énergie, électricité...	32 585 €	34 000 €	

**Pour la compétence traitement
des déchets = 10.405.492 € soit 15,62%**

	REALISE 2010	BP 2011	EN % DES DEPENSES GLOBALES
CONTINGENT INCENDIE	3 013 537 €	3 040 000 €	4,56%
GESTION DES ZONES ET BATIMENTS ECONOMIQUES	2 537 199 €	2 425 760 €	3,64%
Charges propriétaires sur bâtiments et zones	1 562 826 €	1 932 940 €	Loyers immeubles = 3.495.800 €
Frais de personnel	554 486 €	445 100 €	
Fonds innovation	47 366 €	42 500 €	
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	566 235 €	562 600 €	0,84%
Frais de personnel	326 095 €	368 400 €	
Subventions	202 500 €	182 500 €	
Pôle halieutique - communication	130 000 €	150 000 €	
Salon MIPIM	39 066 €	- €	
Boulogne Initiative	33 750 €	25 000 €	
AIDE AU TOURISME & CENTRE NATIONAL DE LA MER	2 638 421 €	2 962 929 €	4,45%
DSP Nausicaa	2 057 778 €	2 107 800 €	Redevance affermage = 1.500.000 €
Subvention d'équipement	- €	- €	
Taxe foncière Nausicaa	290 779 €	310 000 €	
Communication (catalogues, insertions...)	126 498 €	135 000 €	
Frais de personnel	87 335 €	89 500 €	
Honoraires	- €	5 000 €	

**Pour la compétence action économique
et tourisme = 5.951.289 € soit 8,93 %**

**Pour la compétence culture
= 3.817.000 € soit 5,73%**

	REALISE 2010	BP 2011	EN % DES DEPENSES GLOBALES
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	2 492 497 €	2 597 300 €	3,90%
Frais de personnel	2 259 764 €	2 420 000 €	Tarification = 140.000 € Subventions = 260.679 €
Achat prestations (GUSO...)	100 233 €	40 000 €	
Fluides (eau, électricité...)	54 171 €	45 000 €	
CULTURE	590 516 €	620 600 €	0,93%
Frais de personnel	480 049 €	498 400 €	
CLEA	110 467 €	122 200 €	
FESTIVALS ET PARC SCENIQUE	625 310 €	599 700 €	0,90%
Achat de prestations (concerts...)	252 448 €	280 000 €	Recettes Festivals = 17.000 €
Location de matériel	103 005 €	110 000 €	
Réceptions et communication	162 223 €	95 000 €	
Subventions culture	28 784 €	40 000 €	
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	1 872 556 €	2 029 910 €	3,05%
Subventions	1 198 596 €	1 199 100 €	Subventions = 72.500 €
Récup'tri	200 000 €	200 000 €	
PLIE	175 000 €	175 000 €	
Volet économie solidaire	118 326 €	120 000 €	
Centres sociaux	140 000 €	150 000 €	
Contrat Urbain Cohésion Sociale (CUCS)	92 514 €	115 000 €	
Maison de l'emploi	85 607 €	105 000 €	
Fonds CSPD (Conseil Sécurité Prévention Délinquance)	44 300 €	45 000 €	
Adulte relais	36 000 €	42 000 €	
Frais de personnel	484 174 €	494 800 €	
Actions en maîtrise d'ouvrage	161 083 €	160 600 €	

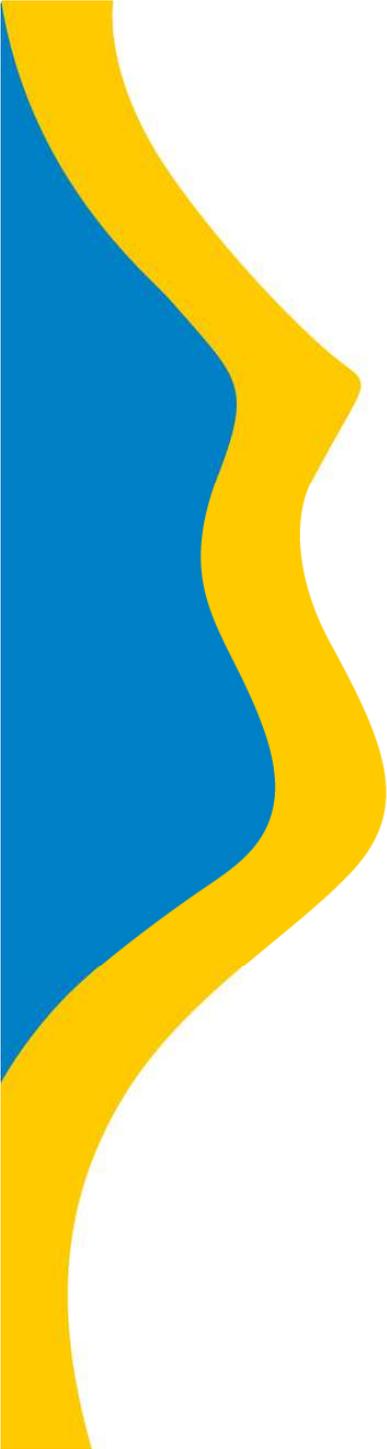
	REALISE 2010	BP 2011	EN % DES DEPENSES GLOBALES
URBANISME	1 238 051 €	1 223 668 €	1,84%
Subventions	1 005 500 €	1 014 585 €	Subventions + remboursements EPCI Pays = 130.697 €
Boulogne Développement	786 590 €	798 389 €	
SCOT	137 500 €	137 500 €	
Pays	26 518 €	34 000 €	
Frais de personnel	162 503 €	147 100 €	
Etude pays	98 824 €	3 500 €	
EQUIPEMENT SPORTIF HELICEA	1 132 865 €	1 143 500 €	1,72%
DSP Vert Marine	956 663 €	990 000 €	Redevance d'affermage = 40.000 €
Taxes foncières	95 041 €	100 000 €	
Créneaux scolaires	53 820 €	50 000 €	
SPORT	1 178 876 €	1 274 200 €	1,91%
Fonds d'intervention sport de haut niveau	526 240 €	530 000 €	Subventions = 5.000 €
Soutien aux clubs	240 939 €	483 000 €	
Activités véliques et nautiques	228 791 €	- €	
Frais de personnel	150 765 €	159 100 €	
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	535 402 €	439 650 €	0,66%
Contribution SYMSAGEB	189 098 €	192 000 €	Recettes ARENA = 13.000 €
Frais de personnel	201 392 €	166 600 €	
Charges de fonctionnement patrimoine naturel	79 912 €	69 950 €	
CAB info énergie	- €	11 100 €	

**Soit pour la compétence sport
= 2.857.350 € soit 3,63%**

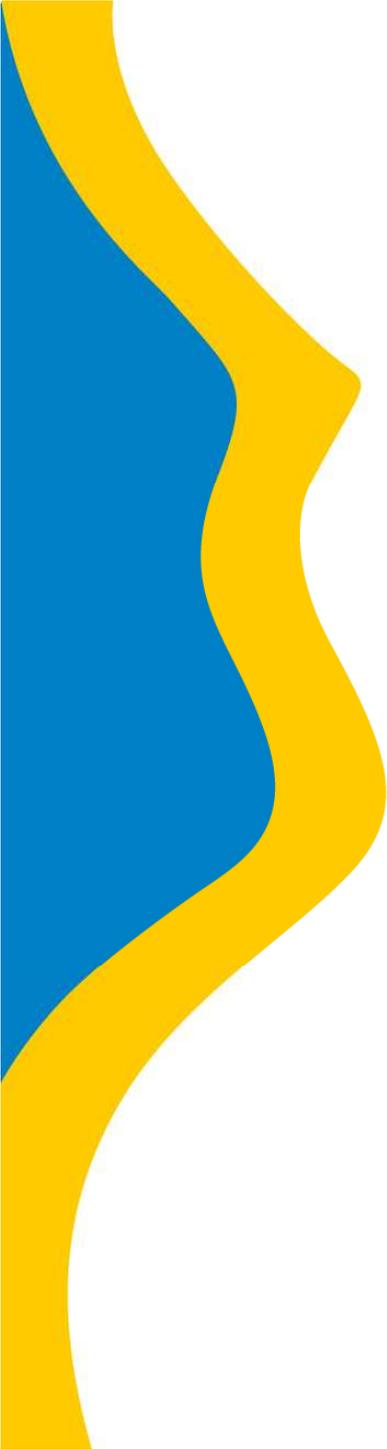
	REALISE 2010	BP 2011	EN % DES DEPENSES GLOBALES
AIRES D'ACCUEIL	716 972 €	835 500 €	1,25%
Gestion et entretien des aires	613 072 €	630 000 €	Subventions = 108.079 € Refacturation aires = 15.000 €
Fluides (eau, électricité...)	57 182 €	80 000 €	
Frais de gardiennage	11 003 €	20 000 €	
Entretien de bâtiments	- €	50 000 €	
LOGEMENT	202 091 €	320 500 €	0,48%
Frais de personnel	136 529 €	171 500 €	
Honoraires	35 618 €	119 000 €	
Subventions	29 000 €	29 000 €	
CLAJ	20 000 €	20 000 €	
CAL-PACT	9 000 €	9 000 €	
PARKING SOUTERRAIN DE NAUSICAA	113 705 €	129 500 €	0,19%
Gestion du parking	111 000 €	120 000 €	Recettes = 100.000 €
REFUGE	147 024 €	137 350 €	0,21%
Frais de personnel	104 013 €	84 700 €	Recettes = 25.000 €
Honoraires vétérinaire	18 888 €	22 000 €	
Fluides (eau, électricité...)	9 111 €	11 000 €	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	138 433 €	168 500 €	0,25%
Subventions	143 000 €	143 500 €	
SMCO - Bourse aux doctorants	80 050 €	83 500 €	
Maison de l'Etudiant	28 000 €	28 000 €	
Colloques universitaires	7 865 €	12 500 €	
Région - Participation 1ère année de médecine	10 100 €	12 500 €	
Université d'été	7 000 €	7 000 €	

	REALISE 2010	BP 2011	EN % DES DEPENSES GLOBALES
ESPACES VERTS	69 743 €	77 100 €	0,12%
Frais de personnel	68 105 €	71 600 €	
VOIRIES	49 097 €	50 500 €	0,08%
Eclairage public	24 980 €	25 000 €	
Entretien des ronds points	12 281 €	13 500 €	
Entretien des candélabres	11 836 €	12 000 €	
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	29 910 €	30 000 €	0,05%
ADMINISTRATION GENERALE	3 482 661 €	4 075 900 €	6,12%
Frais de personnel	2 493 614 €	2 797 800 €	
Charges à caractère général	413 362 €	601 200 €	
Maintenance	176 322 €	213 500 €	
Affranchissement et téléphone	107 149 €	114 900 €	
Locations mobilières	59 939 €	81 500 €	
ASSEMBLEE LOCALE	741 944 €	821 800 €	1,23%
Indemnités des élus	392 975 €	400 000 €	
Frais de personnel	292 609 €	314 000 €	
COMMUNICATION	734 255 €	994 300 €	1,49%
Relations publiques, impression, insertions	161 365 €	170 000 €	
Droits d'images sport haut niveau	230 000 €	230 000 €	
Frais de personnel	235 327 €	233 600 €	

Subvention ARECA
= 94.815 €



LES RECETTES DE LA COLLECTIVITE



Sur une recette budgétaire d'environ 74.000 K€, la CAB conserve $\frac{3}{4}$ du produit et en reverse le quart aux communes membres (attribution de compensation et dotation de solidarité). Ces reversements représentent aussi plus de la moitié de la recette fiscale communautaire.

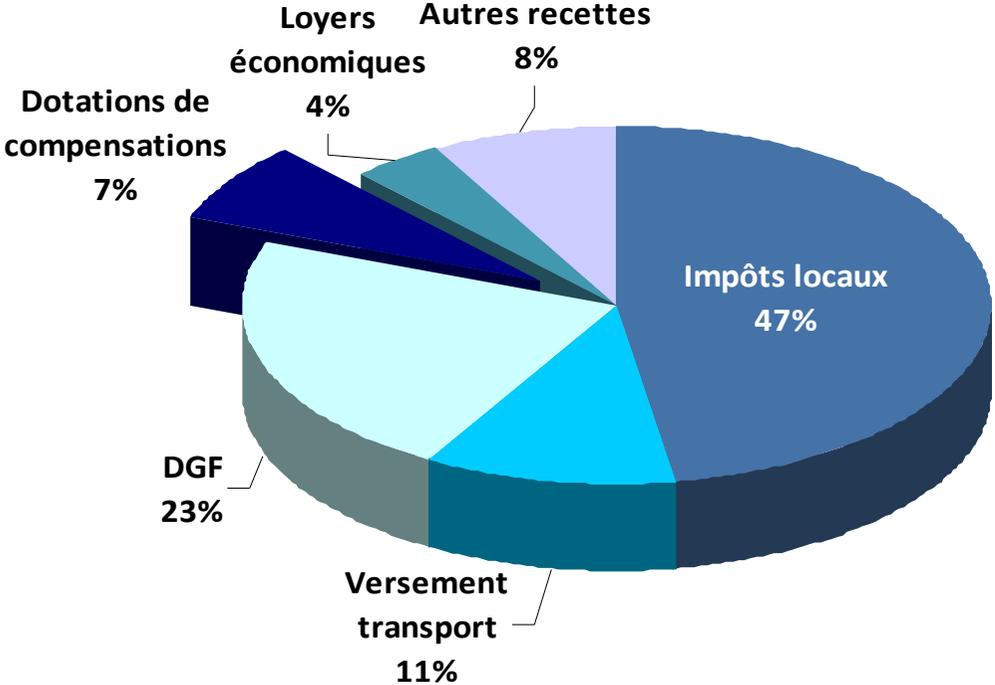
Dans le projet de budget, 7 % des recettes sont affectées à l'autofinancement des dépenses d'investissement, ce qui permet d'atteindre un taux d'autofinancement de 22 %. Le reste des investissements étant financé par emprunt à hauteur de 16.100 K€.

Les prévisions de recettes sont réparties entre le versement transport pour 11 % (8.000 K€), la DGF pour 23 % (16.700 K€), les impôts divers pour 47 % (CVAE, CFE, TH, IFER, Tascom, taxes additionnelles... 34.870 K€), les loyers économiques pour 4% et les compensations pour perte de TP (FNGIR / DCRTP) estimées à 7 % des recettes (13 % de notre ancienne TPU).

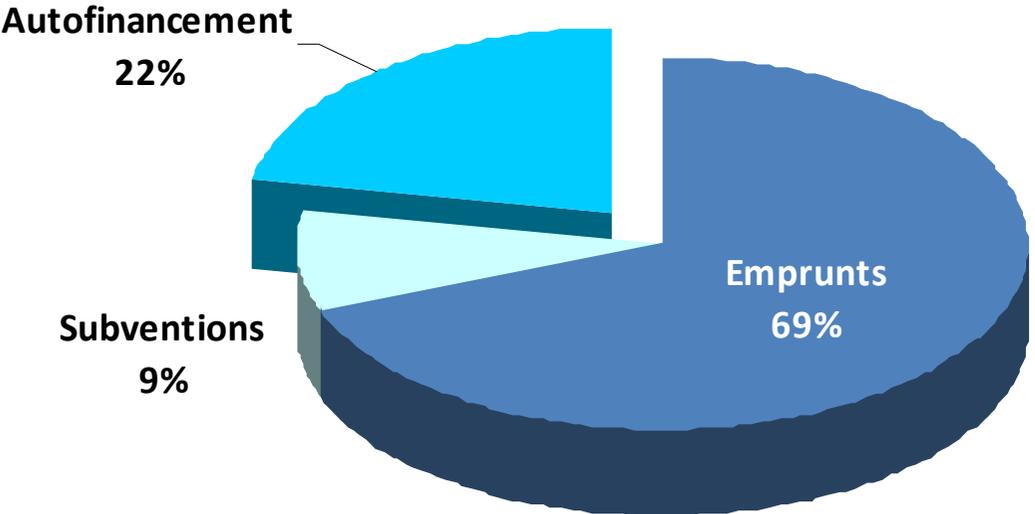
Les recettes attendues des impôts pourront faire l'objet d'un ajustement en avril quand les services fiscaux nous auront notifié à la fois les bases et taux de référence.

Les votes du budget et des taux d'imposition se feront donc en deux séances différentes de Conseil. Il faut d'ores et déjà envisager une évolution des taux d'impôt communautaires de l'ordre de 1.5 %.

Structure des recettes de fonctionnement en 2011



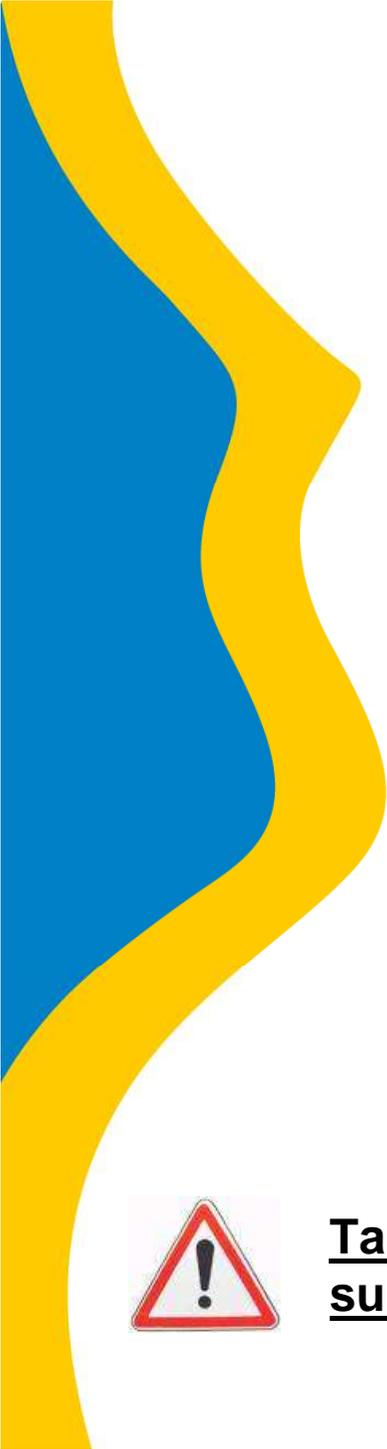
Financement des dépenses d'investissement en 2011



RATIOS OBLIGATOIRES

2011

Dépenses réelles de fonctionnement	559 € / hab
Mesure du niveau de service rendu	
Produit des impositions directes	274 € / hab
Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire	
Recettes réelles de fonctionnement	620 € / hab
Mesure des moyens financiers récurrents	
Dépenses d'équipement brut	214 € / hab
Mesure de l'effort d'équipement	
Encours de la dette au 01/01/2011	185 € / hab
Mesure de l'ampleur de l'endettement	
Dotation globale de fonctionnement	137 € / hab
Mesure de la principale dotation de l'Etat	
Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement	14,06%
Mesure relative des charges de personnel	
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	93,19%
Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement	
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	33,09%
Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	29,91%
Mesure volumétrique de l'endettement	



SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT INSCRITES AU BUDGET 2011



Tableaux fournis à titre indicatif ne valant pas vote de subventions nominatives

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Administration générale	Comité des œuvres sociales (COS)	190 000,00
Aide aux associations	Amicab	20 500,00
Assemblée locale	Cercle Boulogne Synergie - Grand débat	3 000,00
Communication	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	34 000,00
	Subventions pour actions communales (Championnat de France de cyclisme, Fête de la mer)	220 000,00
Enseignement supérieur	SMCO - Bourse aux doctorants	83 500,00
	1ère année de médecine	12 500,00
	Maison de l'Etudiant	28 000,00
	Colloques Universitaires	12 500,00
	Université d'Eté	7 000,00
Culture	Subventions Culture	40 000,00
Sport	Fonds d'intervention sport de haut niveau	530 000,00
	Manifestations sportives - Soutien aux clubs	483 000,00
	Vert Marine - Subventions aux fermiers	990 000,00
Logement	Mission locale - CLLAJ	20 000,00
	Association CAL PACT	9 000,00

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Développement solidaire	Récup'tri	200 000,00
	PLIE	175 000,00
	Volet Economie Solidaire	120 000,00
	Subventions Centres Sociaux	150 000,00
	Associations Santé	79 000,00
	Maison de l'Emploi et de la Formation	105 000,00
	CUCS et autres associations	115 000,00
	Fonds CSPD	45 000,00
	Associations Emploi	58 500,00
	Adultes Relais	42 000,00
	Appels à Projets Santé	35 000,00
	Fonds Social Européen	25 800,00
	Associations Prévention	33 800,00
	Chantiers Jeunes	8 000,00
Nouvel Elan	500,00	

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Collecte et traitement des ordures ménagères	Communes membres - Collecte des déchets verts	98 000,00
Urbanisme	Boulogne Développement	798 389,00
	Pays Boulonnais - Communauté de Communes Desvres/Samer - Ingénierie PAYS	14 000,00
	Pays Boulonnais - Communauté de Communes Terre des 2 Caps - (Paysades)	5 000,00
	Pays Boulonnais - Communauté de Communes Desvres/Samer - Bilan Carbone	15 000,00
	Subventions pour associations FLIP	43 500,00
Transport	TCRB - Subvention d'exploitation	9 600 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain	Soutien Ingénierie projets ANRU	30 000,00
Interventions économiques	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes droit privé	10 000,00
	Aquimer	150 000,00
	Boulogne Initiative	25 000,00
	Fonds Innovation (<i>Budget Eco</i>)	42 500,00
Aides au Tourisme	Subventions Interreg	68 629,00
Budget Valorisation des déchets ménagers	Subventions de fonctionnement aux communes	1 000,00
	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	15 000,00
Budget Centre National de la Mer	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	2 107 800,00

FINANCES
N°25/07-02-2011

**OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LE CREMATORIUM ET
LES BERGES DE LIANE (RIVE DROITE)**

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Conformément à l'article L 2311-3 du CGCT autorisant la mise en œuvre des AP/CP, les dépenses d'investissement afférentes **au crématorium (opération n° 09045) et aux berges de Liane rive droite (opération 10052)** seront régies en autorisation de programme/crédits de paiement pour la période 2011-2013 comme repris ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

CREMATORIUM ET PARKING PUBLIC

Opération 09045 Autorisation de programme et crédits de paiement				CREMATORIUM ET PARKING PUBLIC			
Intitulé	Article budgétaire	Sous-fonction	TOTAL	Montants			
				2010	2011	2012	2013
DEPENSES							
Terrains nus	2111	026					
Construction	2313	026	6 390 000,00 €		3 500 000,00 €	2 440 000,00 €	
RAR 2010					450 000,00 €		
TOTAL ANNUEL			6 390 000,00 €	0,00 €	3 950 000,00 €	2 440 000,00 €	0,00 €

BERGES DE LIANE RIVE DROITE

Opération 10052 Autorisation de programme et crédits de paiement				BERGES DE LIANE RIVE DROITE			
Intitulé	Article budgétaire	Sous-fonction	TOTAL	Montants			
				2010	2011	2012	2013
DEPENSES							
Construction	2315	823	6 100 000,00 €	0,00 €	974 000,00 €	3 500 000,00 €	1 626 000,00 €
TOTAL ANNUEL			6 100 000,00 €	0,00 €	974 000,00 €	3 500 000,00 €	1 626 000,00 €

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc demandé au Conseil :

- **De valider ces autorisations de programme.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

FINANCES
N°26/07-02-2011

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL A L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE
CENTRE NATIONAL DE LA MER (CNM)

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Qu'ils soient exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial, doivent être équilibrés en dépenses et en recettes conformément à l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois, la collectivité peut décider une prise en charge par son budget principal lorsque celle-ci est justifiée par l'une au moins des raisons suivantes (article L2224-2 du CGCT) :

- ✓ lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- ✓ lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- ✓ lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la collectivité aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs. Compte tenu de la nature même du CNM qui consacre une partie de ses activités à des actions d'éducation à l'environnement, la CAB doit, dans le cadre du contrat de délégation de service public transféré par la ville verser à son exploitant une contribution de sujétion de service public permettant de couvrir les activités non lucratives qu'elle impose en qualité d'autorité délégante (première exception à la règle d'équilibre citée ci-dessus).

En second lieu, l'importance des équipements à amortir ou à renouveler exige que la CAB affecte une part de sa recette fiscale à la charge financière de ces investissements (deuxième exception à la règle d'équilibre des budgets annexes industriels et commerciaux).

Il est donc impératif pour la CAB, afin de ne pas peser sur les tarifs du CNM, que son budget principal participe à l'équilibre financier d'un tel service public.

Il est à noter que le transfert du Centre National de la mer a engendré une ponction, égale à 901 071 €, sur la dotation de compensation versée à la ville de Boulogne-sur-mer, ponction qui ne peut être effectuée que sur le budget principal de la collectivité. Rappelons que cette somme correspond tout à la fois à la charge de fonctionnement de l'équipement et à sa valeur d'entretien – renouvellement à la date de transfert du bien.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc demandé au Conseil :

- **que le budget principal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais puisse, par dérogation, participer en 2011 au budget annexe du Centre National de la mer à hauteur de 1 251 300 €.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

FINANCES
N°27/07-02-2011
SUBVENTION À L'AMICAB (AMICALE DU PERSONNEL DE LA CAB) ET AU
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES (COS) :

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Il est prévu au Budget primitif 2011 un crédit de subventions :

- ✓ pour l'AMICAB d'un montant de 20 500 € (article budgétaire 657406-025 au budget principal). L'AMICAB est une association de loisirs à destination du personnel de la CAB, elle organise des manifestations (arbre de Noël, sorties thématiques...) et offre différents avantages à ses adhérents (tarifs préférentiels d'entrées dans les équipements de l'agglomération.
- ✓ pour le COS d'un montant de 190 000 € (article budgétaire 657401-020 au budget principal). Cette participation permet essentiellement au personnel de la CAB de bénéficier des chèques cadeau à l'occasion d'évènements familiaux (rentrée des classes, naissances, Noël ...). Elle prend également en compte la quote-part des frais de gestion pour la collectivité.

Il est expressément indiqué que dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire, ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc demandé au Conseil :

- **de confirmer le soutien de la CAB à hauteur de :**
 - ✓ **20 500 € à l'AMICAB qui vise à renforcer les liens amicaux entre membres du personnel.**
 - ✓ **190 000 € au COS de Boulogne-sur-mer.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

FINANCES
N°28/07-02-2011
DOTATION DE COMPENSATION 2011

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999 (article 86 V -1°), le Conseil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais doit communiquer avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres.

Après transfert le 1^{er} mars 2010 du stade nautique de Boulogne-sur-mer à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les attributions de compensation 2011 sont fixées comme suit, sous réserve de l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

DOTATION DE COMPENSATION

COMMUNES	DOTATION TRANSFERT DE CHARGES INCLUS
BAINCTHUN	-31 435,90
BOULOGNE/MER	8 723 086,44*
CONDETTE	157 719,94
CONTEVILLE LES BOULOGNE	-10 925,11
DANNES	461 417,90
ECHINGHEN	72 228,51
EQUIHEN PLAGES	-45 041,82
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	-6 136,68
HESDIN L'ABBE	28 881,47
ISQUES	149 154,44
LA CAPELLE LES BOULOGNE	-29 615,97
PERNES LES BOULOGNE	2 605,66
PITTEFAUX	-4 780,50
SAINT ETIENNE AU MONT	567 766,40
SAINT LEONARD	414 706,15
SAINT MARTIN BOULOGNE	1 977 623,35
WIMEREUX	12 942,27
WIMILLE	296 287,71
NEUFCHATEL HARDELOT	-381 383,23
OUTREAU	1 791 522,77
LE PORTEL	2 823 094,50
NESLES	200 181,26
TOTAL	17 169 899,56
Dépenses - compte 73961-01	17 679 218,77
Recettes - compte 7321-01	509 319,21

*La dotation de compensation de la ville de Boulogne-sur-mer sera ajustée en fonction de l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui se tiendra en 2011.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

FINANCES
N°29/07-02-2011
DOTATION DE SOLIDARITE 2011

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Le budget primitif 2011 intègre une enveloppe de dotation de solidarité de 807 980 €, reconduite à son niveau de 2010.

Afin de ne pas bouleverser l'équilibre de certains budgets communaux, il est proposé de reconduire, à l'identique, la répartition par commune telle qu'elle avait été adoptée en 2010.

Ainsi, sont jointes en annexe les sommes à verser à chaque commune membre au titre de la dotation de solidarité 2011.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc demandé au Conseil :

- **de reconduire, à l'identique, la répartition par commune telle qu'elle avait été adoptée en 2010.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

FINANCES
N°30/07-02-2011
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DES
SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Vice-Président en charge des finances, des TIC, du développement des énergies renouvelables et des assurances, expose :

Conformément à l'article L 2125-1 du CGPPP, en contrepartie de la mise à disposition à son profit des ouvrages et équipements publics, tout délégataire ou occupant doit verser une redevance d'occupation du domaine public.

Le **décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009** vient préciser les règles de calcul de cette redevance lorsqu'elle concerne des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement.

En effet, la loi fixe le plafond de la redevance, au 1^{er} janvier 2010 à :

- ✓ **30 € par kilomètre de réseau, hors les branchements et**
- ✓ **2 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non-linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement.**

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc demandé au Conseil :

- **d'appliquer les plafonds repris ci-dessus, pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de la mise à disposition des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PERSONNEL
N°31/07-02-2011
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Pierre GOBERT, Vice-Président en charge du personnel, expose :

1. Avancement de grade 2011

Grade	Affectation
Animateur chef	Direction de l'action économique

2. Recrutements

Grade	Affectation
Professeur d'enseignement artistique hors classe – Formation musicale	Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Direction générale des services techniques

Ces postes sont créés à compter du 1^{er} février 2011.

Concernant l'avancement de grade, le poste actuellement occupé par l'agent sera automatiquement supprimé du tableau des effectifs dès nomination sur le nouveau grade. De même, les postes qui étaient occupés par les agents qui ont quitté la CAB dans le cadre d'une mutation seront supprimés.

Après avis de la commission « Finances, Ressources humaines, TIC, Energies renouvelables, Services délégués ou en régie » ; il est donc demandé au Conseil :

- **de valider les modifications du tableau des effectifs.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PERSONNEL
N°32/07-02-2011
REGIME INDEMNITAIRE
INDEMNITE DE CHAUSSURES ET DE PETIT EQUIPEMENT

Monsieur Jean-Pierre GOBERT, Vice-Président en charge du personnel, expose :

Certains agents chargés de l'entretien du bâtiment effectuent également à titre accessoire le service lors des réceptions organisées par la CAB (réunions de conseil, ouverture-clôture de manifestations etc.). A cette fin ils sont contraints de porter des chaussures et des vêtements de travail adaptés, lesquels nécessitent un renouvellement régulier. Afin de couvrir les dépenses personnelles engagées par les agents pour ces frais professionnels qui ne sont pas pris en charge par la collectivité, il est proposé de verser aux agents concernés – titulaires, stagiaires ou non titulaires – l'indemnité de chaussures et de petit équipement.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- **d'instaurer l'indemnité de chaussures et de petit équipement au bénéfice des agents du service entretien qui assurent le service lors des réceptions organisées par la CAB**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes individuels liés au versement de cette indemnité.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GENERALE
N°33/07-02-11
DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN, Directeur général des services, expose :

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT (loi n°2004-809 du 13 août 2004 article 169) le **BUREAU** peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social et de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président rend compte à chaque réunion du Conseil des délibérations prises par le Bureau en exécution de ces attributions. Ce compte-rendu prend la forme d'une synthèse des décisions.

Par une délibération du 22 octobre 2009, le Conseil a attribué au BUREAU, sous réserve des ouvertures de crédits budgétaires et autorisations de virements décidées par le Conseil communautaire onze délégations.

Il est demandé au Conseil :

- de modifier l'article 2 de la délibération du 22 octobre 2009 dont la rédaction est désormais la suivante :

2° Prendre toutes décisions relatives à l'ouverture la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés publics de tous types et de leurs avenants, à l'exception :

- des marchés passés en la forme adaptée en raison de leur montant et qui sont délégués au Président,***
- des marchés à procédure formalisée de maîtrise d'œuvre et la constitution des jurys de concours qui relèvent du Conseil;***

- d'attribuer au BUREAU une douzième délégation qui s'ajoute à la liste de la délibération du 22 octobre 2009 comme suit :

12° prendre toute décision concernant l'exonération du versement transport au profit de certaines associations ou fondations.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GENERALE
N°34/07-02-2011
PUBLICITE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SERVICES EN REGIE

- 1 Evacuation et traitement des gravats des déchetteries. **Adoptée à l'unanimité.**
- 2 Marché 2009/646 « transport et traitement des déchets toxiques collectés en déchetterie » -Marché 2009/660 « évacuation des bennes des déchetteries » - Marché 2009/695 « fourniture de sacs pour la collecte sélective » - Avenant modificatif des formules de révision. **Adoptée à l'unanimité**

POLITIQUES SOLIDAIRES ET DE L'EMPLOI

- 3 Forum jobs saisonniers 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 4 Participation au plan local pour l'insertion et l'emploi. **Adoptée à l'unanimité.**
- 5 Soutien au pôle de la finance solidaire. **Adoptée à l'unanimité.**
- 6 Soutien à l'association Récup tri 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 7 Expo « 13/18 questions de justice ». **Adoptée à l'unanimité.**
- 8 Soutien à l'association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public. **Adoptée à l'unanimité.**
- 9 Convention de partenariat entre la CAB et la prévention routière 62. **Adoptée à l'unanimité.**
- 10 Engagement des jeunes / comité local d'aide aux projets. **Adoptée à l'unanimité**
- 11 Participation de la communauté d'agglomération du Boulonnais au dispositif des adultes relais. **Adoptée à l'unanimité.**
- 12 Chantiers jeunes citoyens 2010. **Adoptée à l'unanimité.**

HABITAT, RENOUELEMENT URBAIN,
DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE L'HABITAT
ET DES GENS DU VOYAGE

- 13 Gens du voyage – lancement du marché de gestion des aires d'accueil. **Adoptée à l'unanimité**

POLITIQUE FONCIERE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET PATRIMOINE NATUREL.

- 14 Acquisition d'un terrain pour la station d'épuration de Conteville. **Adoptée à l'unanimité**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET SANTE,
CREMATORIUM

- 15 Demande de subvention appel à projets R.E.A.A.P. 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 16 Partenariat 2011 avec l'université d'été Littoral Nord de France de Boulogne sur Mer. **Adoptée à l'unanimité.**

- 17 Partenariat 2011 avec la maison de l'étudiant de Boulogne sur Mer. **Adoptée à l'unanimité.**
- 18 Subvention 2011 au dispositif d'allocations de bourses de recherche aux doctorants du Littoral. **Adoptée à l'unanimité.**
- 19 Signature d'avenants de prorogation des conventions d'octroi de subventions. **Adoptée à l'unanimité.**
- 20 Demande de subvention atelier santé ville 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 21 Mouvement vie libre – convention pluriannuelle d'objectifs – participation financière 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 22 Boulogne drogue infos – convention pluriannuelle d'objectifs – participation financière 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 23 Soutien à l'association SAMBA. **Adoptée à l'unanimité.**

CULTURE

- 24 Semaines de la danse – demande de subvention Conseil Régional. **Adoptée à l'unanimité.**
- 25 Conservatoire à rayonnement départemental du Boulonnais – demande de subvention Conseil Régional. **Adoptée à l'unanimité.**

SPORT

- 26 Subventions formalisées dans les conventions pluriannuelles d'objectifs – sport d'eau. **Adoptée à l'unanimité.**
- 27 Subventions – aide à l'emploi – sports d'eau. **Adoptée à l'unanimité.**
- 28 Demandes de subventions. **Adoptée à l'unanimité.**
- 29 Subventions – activités nautiques et véliques scolaires et jeunesse. **Adoptée à l'unanimité.**
- 30 Tarifs 2011 HELICEA. **Adoptée à l'unanimité.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 31 Soutien à l'association AQUIMER – subventions 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 32 Demande de subvention du pôle AQUIMER pour le soutien à l'ingénierie de l'appel à projets plateforme d'innovation « nouvelles vagues ». **Adoptée à l'unanimité.**
- 33 Boulogne Initiative : nouvelle convention 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 34 Aides aux entreprises – aide au développement – société OCEAN DELICES. **Adoptée à l'unanimité.**
- 35 Aides aux entreprises – aide à l'innovation – société HYDRELIS. **Adoptée à l'unanimité.**
- 36 Marché 2008/522 : travaux d'entretien et de réparation de voirie des parcs d'activités et immeubles de la communauté d'agglomération du Boulonnais – avenant modificatif de la formule de révision. **Adoptée à l'unanimité.**

COMMANDE PUBLIQUE ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- 37 Accord cadre passé en procédure d'appel d'offres ouvert Européen pour la fourniture de mobilier pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais. **Adoptée à l'unanimité.**

FINANCES, TIC, DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
ET ASSURANCES

- 38 Assurance dommages aux biens pour le centre national de la Mer de Boulogne sur mer. **Adoptée à l'unanimité.**
- 39 Reconstitution des subventions sur l'année 2011. **Adoptée à l'unanimité.**
- 40 Durées d'amortissement du Budget transport (M43). **Adoptée à l'unanimité.**

LE CONSEIL PREND ACTE DE CETTE PUBLICITE

ADMINISTRATION GENERALE
N°35/07-02-2011
PUBLICITE DES ARRETES ET DECISIONS DU PRESIDENT

▶ par décision en date du 29 novembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes avec la société CLEAR CHANNEL sise 4 place des Ailes, 92641 BOULOGNE BILLANCOURT Cédex, le marché est conclu pour un montant de 20 508.73 € HT,

▶ par décision en date du 2 décembre 2010, le Président décide de valider la tarification 2011 pour la location des ateliers et bureaux des bâtiments de marée 2 et 3, ainsi que les redevances pour la « production de froid » et la « détection incendie »,

▶ par décision en date du 2 décembre 2010, le Président décide d'autoriser le règlement à la société CCIBCO de la redevance 2011 pour l'occupation desdits terre-pleins par le bâtiment collectif de marée n° 2 à hauteur de 21 337,34 € HT, cette redevance est payable annuellement,

▶ par décision en date du 2 décembre 2010, le Président décide d'autoriser le règlement à la société CCIBCO de la redevance 2011 pour l'occupation des parcelles 1, 16 et 17 de l'ilot 5 desdits terre-pleins par le bâtiment HALIOCAP à hauteur de 8 763.55 HT, cette redevance est payable annuellement,

▶ par décision en date du 2 décembre 2010, le Président décide d'autoriser le règlement à la CCIBCO de la redevance 2011 pour l'occupation desdits terre-pleins par le bâtiment collectif de marée n° 3 à hauteur de 21 529.74 € HT, cette redevance est payable annuellement,

▶ par décision en date du 2 décembre 2010, le Président décide de signer une convention de mise à disposition avec la société SEANOV l'autorisant à utiliser l'incubateur de la pépinière d'entreprises HALIOCAP, sis 2 rue de Solférino à Boulogne sur mer les 24 et 25 novembre 2010,

▶ par décision en date du 6 décembre 2010, le Président décide d'acheter sept photos et les droits de reproduction et de représentation attachés pour un montant total de 560 € (TVA non applicable) à monsieur Robert Jacky SGARD,

▶ par décision en date du 6 décembre 2010, le Président décide de confier, suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres du 17 novembre 2010, la réalisation de l'étude de définition complémentaire d'un lotissement d'activités économiques sur la commune de BAINCTHUN à l'agence NOYON pour un montant total de 14 500 €HT,

▶ par décision en date du 7 décembre 2010, le Président décide de confier à Maître Alain MONOD avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, sis 14 avenue Pierre premier de Serbie à PARIS (75116), une mission de défense des intérêts de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans le cadre de l'affaire attrayant à Monsieur Didier PUJOL, le coût de cette mission s'élève à 3 000 euros HT maximum,

▶ par décision en date du 10 décembre 2010, le Président décide de passer un marché avec le bureau SOCOTEC, sise 188 route de Desvres à SAINT MARTIN BOULOGNE (62280) pour

les essais de performance et réalisation des contrôles relatifs à la station d'épuration de Nesles, le marché est conclu pour un montant de 16 440 € HT,

► par décision en date du 10 décembre 2010, le Président décide de passer un marché avec le Cabinet GAIA CONCEPT, sise 4 rue de Boulogne à AMBLETEUSE (62164), pour la maîtrise d'œuvre complète et étude d'incidences du projet de réaménagement du dispositif de tamponnement sur le Parc d'Activités de l'Inquétie, le marché est conclu pour un montant de 20 908 € HT,

► par décision en date du 10 décembre 2010, le Président décide de passer un marché avec l'agence VEOLIA, sise 86 BD Chanzy, 62200 BOULOGNE SUR MER, pour les travaux d'entretien et de renouvellement des poteaux d'incendie sur le patrimoine de la CAB. Le marché est conclu pour un montant de 70 000 € maxiHT,

► par décision en date du 10 décembre 2010, le Président décide de passer un marché avec le Cabinet FEREST Ingénierie, sise 20 rue de la Halle à Lille (59000), pour l'audit des installations et du bâtiment Hélicéa. Le marché est conclu pour un montant de 19 300 € HT,

► par arrêté en date du 15 décembre 2010, le Président délègue son droit de préemption à HABITAT DU LITTORAL sur le bien cadastré section XC n° 29 (lot 136) sis 118 rue Claude Bernard, appartenant aux CONSORTS DESCAMPS,

► par arrêté en date du 15 décembre 2010, le Président délègue le droit de préemption à la Mairie de le PORTEL sur le bien cadastré section XA n° 204 (lot 4) sis 41/43 rue Carnot, appartenant à monsieur FRANCOIS et madame LAUSENT,

► par décision en date du 15 décembre 2010, le Président décide de confier à Maître Claude GOEDERT, avocat au Barreau de Lille de la Société Medicis Avocats, sis 2 rue Gauthier de Châtillon à LILLE (59000), une mission de défense des intérêts de la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans le cadre de l'affaire attrayant à la société Car Aventure. Le coût de cette mission s'élève à 250 € HT l'heure et à un forfait de 350 € HT par déplacements pour plaidoirie à Boulogne,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un marché à bons de commandes avec la CEPAP la Couronne, sis BP 7 à ROULLET SAINT ESTEPHE (16 440), pour le lot n° 2 : enveloppes. Le marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 pour un montant TOTAL de 25 000 HT,

► par décision en date du 22 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commande l'achat de 20 mâts et voiles aux couleurs de la CAB avec DOUBLET, 67 rue de Lille, 59710 AVELIN. Le marché est conclu pour un montant de 2 530 € pour l'ensemble,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes pour le lot 1 : achat d'un praticable avec EQUIP CITE, 30 rue du Château d'Eau, 78360 MONTESSON. Le marché est conclu pour un montant de 227. 20 € HT pour un praticable,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes pour le lot 2 : malle type flight et roulettes avec ESL

(Européenne de son et de lumière) 982 avenue des Platanes BOIRARGUESZ 34970 LATTES. Le marché est conclu pour un montant de 282.35 € HT pour une malle type flight case,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes pour le lot 3 : achat d'un pupitre pliable et son flight case avec EQUIP CITE, 30 rue du Château d'Eau, 78360 MONTESSON. Le marché est conclu pour un montant de 781 € HT pour l'ensemble,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes pour le lot 4 : console son de mixage avec ESL (Européenne de Son et de Lumière) 982 avenue des Platanes, BOIRARGUES 34970 LATTES. Le marché est conclu pour un montant de 362.51 € HT pour l'ensemble,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes l'achat de quatre tentes pliantes avec DOUBLET, 67 rue de Lille, 59710 AVELIN. Le marché est conclu pour un montant de 5 930.40 € HT pour l'ensemble et les frais de port inclus,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat sous forme de marché à bons de commandes pour l'achat d'un stand gonflable aux couleurs de la CAB avec CAIRN, 2 rue des Frères Lumière, ZA de Ragon, 44119 TREILLIERES. Le marché est conclu pour un montant de 13 193.50 € HT pour l'ensemble,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un marché à bons de commandes avec la société Papeterie Hasbroucq, sis 48 rue de Wervicq à COMINES (59560), pour le lot 1 : petites fournitures de bureau. Le marché est conclu pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, pour un montant estimatif de 110 000 € HT,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un marché à bons de commandes avec la société INAPA France, sis 11 rue de la Nacelle à CORBEIL ESSONNE (91814), pour le lot 1 : papier pour imprimante et photocopieur. Le marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, pour un montant estimatif de 90 000 HT,

► par décision en date du 15 décembre 2010, le Président décide de passer un contrat pour la location longue durée et maintenance d'un véhicule de tourisme avec la société UGAP, sise parc Club des Près, 18 rue Papin à VILLENEUVE D'ASCQ (59568). Le contrat est conclu pour un véhicule PEUGEOT 407 Berline signature pour un montant total de 15 849.04 HT pour une période initiale de 48 mois à compter de la date de livraison du véhicule,

► par décision en date du 16 décembre 2010, le Président décide de passer un marché à bons de commandes avec la société BELLE IMAGE, sis 83 rue Nationale à BOULOGNE SUR MER (62 200), pour le lot 3 : cartes de visites et autres. Le contrat est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, pour un montant estimatif de 10 000 € HT,

► par décision en date du 21 décembre 2010, le Président décide de passer un marché à bons de commandes avec la société FORCLUM INFRA NORD, pour l'entretien des installations de chauffage et les prestations de plomberie et sanitaires, de la Communauté d'agglomération

du boulonnais. Le contrat est conclu pour une période de 4 ans pour un montant maximum de 90 000 € HT,

► par arrêté en date du 22 décembre 2010, le Président décide de déléguer le droit de préemption à Habitat du Littoral sur le bien cadastré section XC n° 84, sis 86 bis rue Pierre et Marie Curie, appartenant à madame ARNOULT Anita,

► par décision en date du 22 décembre 2010, le Président décide de signer une convention de mise à disposition avec la société SEANOV l'autorisant à utiliser l'incubateur de la pépinière d'entreprises HALIOCAP, sis 2 rue Solférino à BOULOGNE SUR MER les 2, 3, 6 et 7 décembre 2010,

► par décision en date du 22 décembre 2010, le Président décide de signer un avenant aux conventions d'occupation avec la société HYDRELIS, l'autorisant à proroger au 31 octobre 2010, à titre précaire et révocable, la durée d'occupation des bureaux 2 et 3, ainsi que des ateliers 11 et 12 de la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise parc d'activités de la Liane, 62360 SAINT LEONARD,

► par décision en date du 24 décembre 2010, le Président décide de signer un contrat d'occupation avec la société C-GY PRESTATION pour l'atelier n° 101 d'une surface de 350 m2 situé dans le bâtiment collectif de marée 3 à Capécure, au prix de 7,49 € HT/m2/mois,

► par décision en date du 6 janvier 2011, le Président décide de signer l'avenant n° 2 à la convention d'occupation avec la société MEO DISTRIBUTION l'autorisant à proroger au 28 février 2011, à titre précaire et révocable, la durée d'occupation de l'atelier n° 4 de la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise par d'activités de la Liane, 62360 SAINT LEONARD, les autres conditions sont inchangées,

► par décision en date du 6 janvier 2011, le Président décide de signer un avenant à la convention d'occupation avec la société GAIFFE l'autorisant à proroger au 31 octobre 2010, à titre précaire et révocable, la durée d'occupation du bureau n° 6 de la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise parc d'activités de la Liane, 62360 SAINT LEONARD,

► par décision en date du 6 janvier 2011, le Président décide de signer une convention d'hébergement avec la société OPALE FISH l'autorisant à occuper à titre précaire et révocable le bureau n° 16 de 21,10 m2 de la pépinière d'entreprises CREAMANCHE, sise parc d'activités de la Liane, 62360 SAINT LEONARD,

► par arrêté en date du 13 janvier 2011, le Président désigne madame Evelyne GOBERT, responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sens du titre IV du décret 2005/1755 du 30 décembre 2005,

LE CONSEIL PREND ACTE DE CETTE PUBLICITE

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DU SERVICE PUBLIC
DANS L'EDUCATION NATIONALE

Madame Thérèse GUILBERT, 1^{ère} Vice-Présidente, expose :

Chaque année, l'annonce des fermetures et des ouvertures de classes dans les écoles est donnée avant les vacances d'hiver.

En 2011, le Gouvernement a choisi de reporter au-delà des élections cantonales cette annonce.

Cependant, selon les sources syndicales, le coup de rabot sur les écoles dans le Pas-de-Calais est particulièrement sévère : 104 suppressions de postes de professeurs des écoles sont déjà annoncées. Les écoles maternelles et la scolarisation des élèves de deux ans sont menacées.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, c'est 16 suppressions qui sont prévues, 6 en primaire, 10 en maternelle, dues en grande partie à la suppression de la scolarisation des moins de trois ans.

De plus, le Ministre de l'Education Nationale a récemment annoncé le développement des langues vivantes dès l'école maternelle. Mais le Gouvernement a choisi de supprimer 37 postes d'intervenants extérieurs en langues étrangères dans les écoles du Pas-de-Calais. Cette dernière annonce ministérielle ne doit pas masquer la réalité désastreuse d'une politique de recul scolaire qui se traduit notamment par de nombreuses fermetures de classes, plus d'élèves en difficultés sans accompagnement, par la dégradation de la formation des enseignants et par des classes surchargées.

Les élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais apporteront tout leur soutien aux enseignants et aux parents d'élèves pour défendre une école publique de proximité et de qualité pour tous les jeunes, notamment les plus fragiles qui sont les premières victimes de la dégradation des conditions d'apprentissage et d'encadrement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
